

agēa **sénior** «Infos»

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCE RETRAITÉS

www.ageasenior.fr



Sommaire

- 3** Editorial
- 5-7** CAVAMAC & PRAGA
- 8-9** La CNRPL communique
- 10-11** Olivier Rozenfeld Consultant
- 13-15** Les huissiers vous donnent les clés
- 17-21** Santé
- 22-24** Art & Histoire
Un assureur célèbre pour ses drames
- 26-29** Passion musicale
- 30-33** Voyage
Fascinante Namibie
- 34-35** Biodiversité
Sauvons les abeilles
- 37** Art & Histoire
Un assureur nommé Séraphin Lampion
- 38-47** La vie des Régions
- 48-49** Carnet
- 50-51** Calendrier 2023
- 51-53** Nouveaux adhérents
- 54** Conseil d'Administration
agéa sénior
- 55** Répertoire des Amicales de Régions
- 56** Répertoire des Amicales
de Compagnies
- 57** Cavamac-Praga
- 58** Instances externes

Directeur de la Publication : Gérard LEBÈGUE
Responsable de la Rédaction : Jean-Pierre CHATELLIER

Comité de relecture : Gabriel GONIN, Philippe ROBERT,
Yves MAITRE et Nathalie RAMOND

Prix du numéro : 5 €
Abonnement annuel : 3 numéros 12 €
réduction de 50% pour les membres de agéa sénior soit 6€
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agéa sénior
ISSN 2648-0891

INFORMATION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE d'agéa sénior

Se tiendra le **jeudi 19 octobre 2023**

À PARIS – Maison de l'Amérique Latine

LES RENDEZ-VOUS DU PRESIDENT

CALENDRIER 2023

| | | |
|----------------|-----------|---|
| Vendredi 05/05 | MIRECOURT | Assemblée générale Lorraine |
| Mercredi 10/05 | PARIS | Assemblée générale MAG 3 Senior |
| Jeudi 11/05 | PARIS | Assemblée générale SWISS AGA Senior |
| Mercredi 24/05 | PARIS | Conseil fédéral agéa |
| Jeudi 01/06 | PARIS | Conseil d'administration agéa sénior |
| Mardi 20/06 | PARIS | Conseil d'administration CAVAMAC |
| Mercredi 21/06 | PARIS | Assemblée générale agéa |
| Mercredi 27/09 | PARIS | Conseil fédéral agéa |
| Jeudi 05/10 | | Conseil d'administration Sagamm Senior |
| Jeudi 19/10 | PARIS | Assemblée générale agéa sénior |



Secrétaire : Nathalie ROULIER-RAMOND
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS
Tél. : 01 81 69 36 67
email : secretariat@ageasenior.fr

Signaler tout changement d'adresse au Président
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

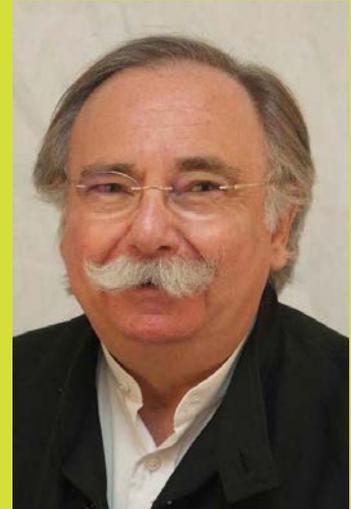
Permanence
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h30 à 16h30

Editorial

du Président

- L'engagement pour une cause, quelle qu'elle soit, est-il une forme de générosité ?
 - Le don de soi manifeste de la volonté de servir !
 - Mais, pourquoi pas, aussi, de se servir ?
 - Ironie bien française où la question précède le ricanement, compagnon de la dérision ! Se servir, ne serait-ce pas, et cette fois-ci positivement, de se donner les moyens de sa politique : par le travail sur soi, construire et acquérir une stature, c'est créer l'outil nécessaire à la verticalité !
 - Tout pouvoir a-t-il besoin de cette démonstration ?
 - La tribune n'est accessible que par la hauteur de vue et démontre son efficacité par le regard de l'auditeur qui se lève vers vous.
 - Le propos doit alors être au niveau des espérances de celui qui écoute...
 - Tout acte de communication est une promesse... une promesse qui doit, évidemment, être tenue ! Ainsi, modestement, avec le temps « agéa sénior » aura accompli son devoir et mené à bien sa mission !
- Une fois encore, écoutons « mon vieux complice » Winston dont je me suis efforcé de retenir les leçons.

« On vit de ce que
l'on obtient.
On construit sa vie
sur ce que l'on donne. »



Gérard LEBÈGUE
Président d'agéa sénior



Belambra

clubs & hôtels

Objectif bons plans

VOTRE PARTENAIRE VOUS GUIDE



Riviera Beach Club[®]
PRESQU'ÎLE DE GIENS

VOS RÉDUCTIONS PERMANENTES

ÉTÉ 2023⁽¹⁾

-5%⁽¹⁾
en période de
vacances scolaires

et

-10%⁽¹⁾
Hors période
de vacances scolaires

ou

Jusqu'à
-5%⁽²⁾
de bonus
sur les meilleures offres
du moment

Service Réservation Partenaires

0 890 64 53 54 Service 0,35€/min + prix appel

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30, dimanche de 10h à 18h

Avec votre CODE PARTENAIRE AGEA

Espace Partenaires sur **belambra.fr/collectivites**

Avec votre LOGIN AGEA

Et votre MOT DE PASSE 16987S

(1) Réduction permanente partenaire selon clubs et périodes : nous consulter. (2) Jusqu'à 5% de Bonus sur les meilleures offres du moment appliqué automatiquement sur belambra.fr/collectivites. Offre, non cumulable avec la réduction permanente partenaire. (1)-(2) Offres de réduction applicables uniquement sur l'hébergement en formule location et sur l'hébergement et la restauration en formule demi-pension, à l'exclusion de toute autre prestation ou supplément. Offres non rétroactives, non cumulables avec tout autre accord, réductions spécifiques, promotions en cours et les « Bons plans Belambra », et valable sur un stock de logements alloué à cet effet jusqu'à épuisement de ce dernier. Offre soumise à conditions : nous consulter. Belambra Clubs au capital de 10.000.000€. RCS Nanterre : 322 706 136. Siège social : Centralis, 63 avenue du Général Leclerc - 92340 Bourg-la-Reine. Crédit photo : Interview

RÉFORME DES RETRAITES, SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES

Bien que cette nouvelle réforme des retraites n'impacte pas notre quotidien, il nous est apparu opportun de faire ici un point sur les principales mesures qui vont être mises en place. Nous avons mis à contribution Monsieur Jean-Marie SAULNIER (Directeur de CAVAMAC) pour la rédaction de ce texte, nous tenons à le remercier pour son aide.

L'Age légal reculé de 62 à 64 ans

À compter du 1^{er} septembre 2023, l'âge légal sera progressivement relevé à raison de 3 mois par année de naissance. Il sera ainsi fixé à 63 ans et 3 mois en 2027, puis atteindra 64 ans en 2030.

L'âge légal de 64 ans s'appliquera aux personnes nées en 1968 et après.

Le niveau de décote pour 3 années manquantes (entre 64 et 67 ans) est inchangé à 1,25 % par trimestre manquant.

La durée de cotisations portée à 43 ans plus rapidement que prévu.

La loi Touraine de 2014 prévoyait de la faire passer de 42 ans à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2035. Cette transition sera accélérée dès septembre au rythme d'un trimestre par génération. Désormais, il faudra avoir travaillé 43 ans dès 2027 pour la génération 1965.

Les personnes qui n'ont pas atteint ce seuil de 43 ans pourront tout de même bénéficier d'une retraite à taux plein, en partant à 67 ans, l'âge d'annulation de la décote restant inchangé.

Les Carrières longues

Les conditions pour bénéficier du dispositif seront adaptées de telle sorte que la durée cotisée exigée ne puisse jamais excéder 43 années. (Des précisions seront apportées par décret).

La réforme instaure 3 seuils :

- vous avez commencé à travailler avant 16 ans, vous devez justifier de 5 trimestres avant la fin de vos 16 ans (ou 4 si vous êtes de fin d'année), vous pourrez partir à partir de 58 ans, si vous avez tous les trimestres requis.
- vous avez commencé à travailler avant 18 ans, vous devez justifier de 5 trimestres avant la fin de vos 18 ans (ou 4 si vous êtes de fin d'année), vous pourrez partir à partir de 60 ans, si vous avez tous les trimestres requis.
- vous avez commencé à travailler avant 21 ans, vous devez justifier de 5 trimestres avant la fin

de vos 21 ans (ou 4 si vous êtes de fin d'année), vous pourrez partir à partir de 62 ans, si vous avez tous les trimestres requis.

Le cas particulier des personnes en situation de handicap

Les travailleurs en situation de handicap pourront toujours partir à la retraite dès 55 ans, mais les conditions aujourd'hui applicables seront assouplies : la condition cumulative actuelle de durée effectivement cotisée et de durée validée sera supprimée, pour ne conserver que la condition de durée cotisée, il faudra justifier d'un handicap, tout au long de cette durée d'assurance, d'au moins 50 %.

Cumul emploi-retraite

Désormais, le cumul emploi retraite sera créateur de droits pour les assurés qui remplissent les conditions propres au cumul emploi retraite intégral, c'est-à-dire ceux qui remplissent les conditions du taux plein (que ce soit via l'âge ou la durée d'assurance) et qui ont liquidé toutes les pensions de base et complémentaires auxquelles ils sont éligibles.

La seconde pension sera liquidée au taux plein, sans décote ni surcote, et son montant ne pourra pas dépasser un plafond annuel fixé par décret.

Après la liquidation de cette seconde pension, aucun droit supplémentaire ne pourra plus être constitué, dans tout régime de base et complémentaire, en cas de nouvelle reprise d'activité.

Les nouveaux droits à retraite pris en compte en application de ces dispositions seront ceux constitués à partir du 1^{er} janvier 2023, pour la liquidation des pensions de droit propre et des pensions de réversion liquidées à compter du 1^{er} septembre 2023.

Retraite progressive

La retraite progressive est un dispositif qui permet, moyennant une baisse de l'activité, de cumuler les revenus d'activité et une quote-part de pension en correspondance avec la baisse de l'activité. La retraite est ensuite recalculée lors du départ à la retraite définitif. La réforme permet aux professions libérales d'entrer dans le dispositif. Elles pourront ouvrir leurs droits 2 ans avant l'âge légal de départ à retraite. Le texte renvoie à des décrets pour fixer les conditions d'éligibilité à ce droit et les modalités d'application du dispositif.



Actualités CAVAMAC & PRAGA

Autres mesures

Le minimum de pension pour les personnes ayant effectué une carrière complète au SMIC ne pourra pas être inférieur à 85 % du SMIC net, soit autour de 1.200 euros brut par mois.

Le minimum de pension sera par la suite indexé sur l'inflation.

Cette revalorisation est étendue à l'ensemble des retraités actuels. Mais elle ne s'applique qu'aux régimes qui ont déjà un dispositif de minimum de pensions, ce qui n'est pas le cas des libéraux.

Assiette sociale des indépendants

Le Gouvernement souhaite simplifier le calcul des cotisations et des contributions sociales des travailleurs indépendants. Celles-ci sont aujourd'hui fondées sur une assiette complexe et distincte de celle des salariés. En simplifiant ce calcul, les prélèvements des indépendants seront rendus plus prévisibles et plus équitables au regard de la création de droits à la retraite.

L'objectif est également de parvenir à une équité contributive entre les salariés et les indépendants, de façon à ce qu'une carrière complète sur une rémunération équivalente au SMIC puisse garantir une pension égale à 85 % du SMIC net.

Pour mener à bien ce chantier, une concertation sera engagée avec les représentants des différentes professions concernées et leurs organismes de sécurité sociale. Elle traitera du paramétrage de l'assiette, des taux, dans un objectif global de

stabilité des prélèvements, et en contrepartie des effets sur le renforcement du niveau de pension. La réforme sera intégrée au PLFSS pour 2024.

Droits familiaux

- Ouverture aux libéraux de la majoration de 10 % pour les parents de 3 enfants et plus pour les départs à compter du 1^{er} septembre. Le Conseil d'orientation des retraites ouvrira un chantier sur la modernisation des droits familiaux et l'unification du système de réversion, dispositifs qui permettent de corriger les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes mais dont l'efficacité et la pertinence doivent être renforcées.

- Pour compenser la perte pour de nombreuses femmes du bénéfice des trimestres pour enfant, le principe d'une surcote jusqu'à 5 % pour les mères de famille qui ont tous leurs trimestres un an avant leur âge légal de départ en retraite (64 ans en 2030) a été voté. Chaque trimestre travaillé donnerait une surcote de 1,25 % et les quatre trimestres de cette dernière année donnerait donc une surcote de 5 %.

On l'aura compris, cette réforme impacte peu notre profession, puisque la date de départ en retraite à taux plein est fixée à 67 ans, sans référence au nombre de trimestres cotisés. Cependant certaines de ces modifications vont nécessiter des modifications statutaires dans notre Régime Complémentaire Obligatoire (RCO).

Pour la commission
Sociale agéa sénior,
Jean-Luc BONNEFOI



VOS DÉLÉGUÉS SOCIAUX SONT LÀ POUR VOUS AIDER EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE.

Au cours de l'année 2022, votre fédération a organisé la formation au sein de chaque amicale, de région et de compagnie, d'un **Délégué Social**, nommé par chacune d'elles.

Chacun de nous dispose ainsi de deux « référents » à sa disposition, prêts à l'aider sur tous les sujets qui touchent la Protection Sociale, l'un au sein de son amicale de région et l'autre au sein de son amicale de compagnie.

Vous trouverez ci-joint la nouvelle liste mise à jour des délégués sociaux.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il n'est pas question de se substituer aux services de CAVAMAC ou de PRAGA, parfaitement compétents et

disponibles. Mais plutôt de se donner les moyens de pouvoir apporter un soutien « averti », au plus près de chacun de vous, en matière de santé, prévoyance et retraite.

Nous vous invitons à vous adresser de préférence à ces « référents » pour obtenir des réponses sur toutes questions concernant votre protection sociale, ils sauront vous apporter les solutions que vous attendez.

Souhaitons que cette mise en place permette à agéa sénior d'améliorer le service que nous devons à nos adhérents et apporte à tous un plus grand confort dans la gestion de ces dossiers, parfois complexes.

Pour la commission Sociale,
Jean-Luc BONNEFOI et Jacques BIGOT

Actualités CAVAMAC & PRAGA

PRÉCISIONS CONCERNANT LES REMBOURSEMENTS DE SOINS PRAGA.

Les retards constatés, dans le traitement des opérations par TESSI, sont en train de se solutionner même si tout n'est pas encore aussi satisfaisant que par le passé. Vos représentants s'en préoccupent et vous remercient pour votre patience. Ils vous confirment que toutes les équipes PRAGA sont mobilisées pour que rapidement le traitement de vos demandes retrouve une qualité de suivi au top, en accord avec vos attentes.

Nous vous rappelons qu'il est **conseillé** d'utiliser pour tous les échanges avec Praga la ligne dédiée :

[https : www.praga-assurances.fr/espace-personnel-praga/](https://www.praga-assurances.fr/espace-personnel-praga/)

Il s'agit d'un accès simple à un site sur lequel on peut s'enregistrer, poser des questions et transmettre des documents.

Pour faciliter le traitement des demandes de remboursement de frais de soins, merci de toujours déposer 1 seul document par support (rubrique « sélectionner un fichier ») et dans le même envoi de bien joindre tous les justificatifs des soins concernés (ordonnance, décompte régime obligatoire, facture...).

Praga met aussi à votre disposition toujours le même N° de téléphone 01 81 69 36 30 et une adresse postale : **TSA 60058 51725 REIMS CEDEX**

La commission sociale

LISTE DÉLÉGUÉS SOCIAUX

| | NOM | PRENOM | ADRESSE | CP | VILLE | PORTABLE | MAIL |
|------------------------------|------------|---------------|---|-------|-----------------------|----------------|-----------------------------------|
| AGEA SENIOR | | | | | | | |
| | BIGOT | JACQUES | 11 RUE DU POINT DU JOUR | 86200 | LOUDUN | 06 08 71 93 00 | jacquesbigot@wanadoo.fr |
| | BONNEFOI | JEAN-LUC | 499 C, AVENUE DE LA GRANGE RIMADE | 6270 | VILLENEUVE-LOUBET | 06 12 42 37 61 | bonnefoi36@gmail.com |
| AMICALES DE REGION | | | | | | | |
| ALSACE | JENNY | MICHEL | 32 RUE DU GENERAL DE GAULLE | 68340 | RIQUEWHIR | 06 09 31 30 56 | jenny.michel@wanadoo.fr |
| AGEA SENIOR AQUITAINE | THOUVIGNON | ERIK | 230 CHEMIN DE PETREQUE | 40280 | BRETAGNE DE MARSAN | 06 85 57 12 81 | cabinet.thouvignon@wanadoo.fr |
| BOURGOGNE FRANCHE COMTE | GALLAND | DOMINIQUE | 6 RUE DE VOLNAY | 21800 | CHEVIGNY ST SAUVEUR | 06 80 13 15 74 | dgalland2@icloud.com |
| AGEA SENIOR BRETAGNE | TOMBETTE | YVES | 3 TER RUE DU PORTUAIS | 22430 | ERQUY | 06 72 70 26 86 | tombette.yves@gmail.com |
| CENTRE | LELUC | BRUNO | LES BONDIS | 37320 | LOUANS | 06 07 24 87 30 | bclleluc@orange.fr |
| CHAMPAGNE ARDENNES | PARADIS | CLAUDE | 3 RUE DES MESANGES | 10440 | TORVILLIERES | 06 72 87 06 63 | claudeluc10@yahoo.fr |
| AGEA SENIOR OCCITANIE | SACAZE | THIERRY | 26 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU | 31130 | BALMA | 06 70 07 10 57 | thierry.sacaze@gmail.com |
| ILE DE FRANCE | LEMIRE | JEAN-MARIE | RESIDENCE CAROLINE - 27 RUE DES CHAMPS - APPT D21 | 76190 | YVETOT | 06 77 50 52 73 | manjarimelire@gmail.com |
| LANGUEDOC | PIRRA | GABRIEL | 16 RUE DES AMANDIERS | 34540 | BALARUC LES BAINS | 06 11 55 01 35 | pirra.gabriel@gmail.com |
| LIMOUSIN | CESSAT | JACQUES | 56 RUE DU GUE GIRAUD | 87200 | ST JUNIEN | 06 12 04 51 33 | jacquescessat@aol.com |
| | GRAND | BERNARD | MOULIN DE BRAMAUD | 87570 | RILHAC RANCON | 06 19 07 80 19 | bernard.grand.1@cegetel.net |
| AGEA SENIOR LORRAINE | COLLOT | BERNARD | 14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN | 55200 | EUVILLE | 06 82 41 32 07 | bernardcollot@wanadoo.fr |
| MEDITERRANÉE PACA | GRAPPE | JOSEPH | VILLA 1 - 558 CHEMIN DU TERME | 83440 | TOURRETTES | 06 61 56 00 33 | jgrappe@gmail.com |
| NORD PAS DE CALAIS | DEFOOR | LIONEL | 72 RUE DES BOUVREUILS | 59390 | LYS LEZ LANNOY | 06 13 22 12 44 | lionel.defoor@wanadoo.fr |
| NORMANDIE | MARTIN | JEAN-MARIE | 14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS | 76430 | ST ROMAIN DE COLBOSC | 06 07 78 13 77 | 76martin.jeanmarie@gmail.com |
| PICARDIE | BELAT | GEORGES | 6 RUE DU BLOC | 2250 | MARLE | 06 85 84 87 47 | george.belat@orange.fr |
| POITOU CHARENTES | PACAUD | BERNARD | 2 RUE PICASSO | 17770 | ECOYEUX | 06 81 32 35 15 | bpacaud17@gmail.com |
| AGEA SENIOR PAYS DE LA LOIRE | NOBIRON | JEAN-BERNARD | LE PORT MULON - 1 RUE DES BROSSES | 44390 | NORT SUR ERDRE | 06 77 60 76 17 | jb.nobiron@gmail.com |
| AGEA SENIOR AURA | CHOLLEY | REMY | 67 ROUTE DE BAS BORESSE | 26420 | BEAUSEMBLANT | 06 61 83 98 35 | remy.cholley@hotmail.fr |
| AMICALES DE COMPAGNIE | | | | | | | |
| AGAR AZUR | DEMANGE | BERNADETTE | 12 RUE JACQUES PREVERT | 94880 | NOISEAU | 06 14 47 02 56 | br.demange@gmail.com |
| AACRG | COLLOT | BERNARD | 14 RUE DE LA CHAPELLE ST JEAN | 55200 | EUVILLE | 06 82 41 32 07 | bernardcollot@wanadoo.fr |
| AGAREGAN | COMBIER | ANDRE | 15 ALLEE DES ECOLIERS | 30900 | NIMES | 06 07 32 51 53 | combierandre@orange.fr |
| ACRAVIVA | TOURNEMINE | PASCAL | 75 RUE DE LA COLLINE | 54000 | NANCY | 06 84 08 56 27 | pascal.tournemine@gmail.com |
| CONVERGENCE SENIORS | THUILLIER | JEAN-FRANCOIS | 11 RUE DES CHAMPS MERLIN | 51120 | SEZANNE | 06 82 49 31 55 | jeanfrancois.thuillier@wanadoo.fr |
| LA MEDICALE DE FRANCE | BUFFAGNI | JEAN-PIERRE | 1 BOULEVARD PHILIPPE DASTE | 17480 | CHÂTEAU D OLERON | 06 86 96 50 10 | jpbuffagni@yahoo.fr |
| REUSSIR SENIOR | CHRETIENNE | JOEL | 14 RUE DE LA PORTETTE | 34120 | CAZOULS D HERAULT | 06 09 38 90 03 | ojchretienne@gmail.com |
| REUNIR SENIOR | LAPOUYADE | PHILIPPE | 3 IMPASSE DES BRUYERES | 44680 | SAINTE PAZANNE | 06 84 32 15 96 | philippelapouyade@gmail.com |
| MAG3 SENIORS | NOBIRON | JEAN-BERNARD | LE PORT MULON - 1 RUE DES BROSSES | 44390 | NORT SUR ERDRE | 06 77 60 76 17 | jb.nobiron@gmail.com |
| MUTUELLES DE POITIERS | RETAILLEAU | MARCEL | 477 RUE DES EMBRUNS | 85440 | TALMONT SAINT HILAIRE | 06 08 21 50 89 | retailleau_marcel@orange.fr |
| SWISS AGA | MAITRE | YVES | 105 RUE DE LA PREVOTE | 78955 | CARRIERES SUR POISSY | 06 09 83 82 66 | ymaitre78@gmail.com |
| SAGAMM SENIOR | CESSAT | JACQUES | 56 RUE DU GUE GIRAUD | 87200 | ST JUNIEN | 06 12 04 51 33 | jacquescessat@aol.com |
| | MARTIN | JEAN-MARIE | 14 PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS | 76430 | ST ROMAIN DE COLBOSC | 06 07 78 13 77 | 76martin.jeanmarie@gmail.com |



Examen d'une proposition de loi sur le « Bien Vieillir » en attendant une réforme plus vaste du grand âge

Du lundi 3 au mercredi 5 avril, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a examiné une proposition de loi portée par le groupe majoritaire Renaissance pour « *bâtir la société du bien vieillir en France*. » Dans le même temps, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées a annoncé le lancement d'une grande réforme du grand âge dont les détails seront connus au début du mois de juin.

Une proposition de loi pour « bien vieillir »

Cette semaine, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale examinait une proposition de loi déposée par le groupe Renaissance en décembre dernier afin d'avancer vers une société du « bien vieillir ». Elle entend répondre aux attentes des professionnels du secteur de la dépendance, alors que le gouvernement a abandonné son projet de loi « grand âge ».

Cette proposition de loi poursuit trois objectifs principaux : prévenir la perte d'autonomie et lutter contre l'isolement social, lutter contre la maltraitance des personnes vulnérables, et garantir un hébergement de qualité.

I) Prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement social

La proposition de loi prévoit la création d'une Conférence nationale de l'autonomie qui pilote la politique de prévention et son financement. Elle faciliterait aussi l'accès aux données par les services sociaux et sanitaires afin de repérer les personnes âgées ou handicapées isolées.

II) Lutte contre la maltraitance des personnes vulnérables

Cette proposition de loi intègre la prévention et la lutte contre la maltraitance dans les missions de l'action sociale. Elle instaure un droit de visite de la famille et des proches et un droit au maintien d'un lien social dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Cette disposition fait suite aux restrictions imposées par certains établissements aux visites des familles depuis le début de la pandémie de covid-19 et entend sécuriser le droit de visite des familles en l'inscrivant dans la loi.

La proposition de loi renforce également le dispositif d'alerte des situations de maltraitance et précise les missions de la protection juridique des majeurs.

III) Garantir un hébergement de qualité

Partant du constat que « *près de 80 % des Français*

veulent pouvoir rester chez eux », cette proposition de loi contient plusieurs mesures pour favoriser le maintien à domicile en soutenant les professionnels du secteur de l'aide à domicile :

- Expérimentation d'une carte professionnelle pour les professionnels du secteur du domicile pour faciliter leurs déplacements ou la délivrance de matériel médical
- Aide financière des départements qui contribuent au soutien à la mobilité des professionnels du domicile
- Rapport du gouvernement sur l'organisation et les modalités de financement de l'offre de soutien à domicile

Concernant l'hébergement en EHPAD, la proposition de loi définit des modalités pour accréditer les organismes chargés d'évaluer la qualité dans les EHPAD et fixe une obligation de transparence pour les établissements.

La proposition de loi contient également une mesure pour promouvoir l'habitat inclusif et prévoit la remise d'un rapport pour évaluer la mise en œuvre de l'aide sociale à l'hébergement.

Une mesure controversée

Une mesure plus discutable prévoit de supprimer l'obligation alimentaire pour les petits-enfants, s'agissant de l'aide sociale à l'hébergement. L'objectif annoncé est de ne pas faire peser cette charge sur les petits-enfants et plus paradoxalement de préserver le lien familial. Néanmoins, comme l'ont souligné plusieurs députés opposés, cette mesure créerait une rupture de réciprocité puisqu'en sens inverse, les grands-parents resteraient tenus d'aider leurs petits-enfants. De plus, la suppression des obligations entre les générations va à l'encontre de la solidarité intergénérationnelle et favorise l'indifférence entre les générations.

Une première pierre à l'édifice avant une réforme plus vaste.

Les auteurs de cette proposition de loi la présentent comme une première pierre. Le texte doit encore être enrichi en se nourrissant des conclusions du Conseil National de la Refondation (CNR) créé par Emmanuel Macron sur le « bien vieillir ».

Ces conclusions étaient présentées au moment même de l'examen de la proposition de loi en commission, le mardi 4 avril.

Les groupes de travail ont proposé des mesures notamment sur la formation des professionnels de santé, l'isolement des personnes âgées, l'adaptation des logements.

LA CNRPL COMMUNIQUE

A l'issue de cette présentation, le Ministre, Jean-Christophe Combe, a lancé « le coup d'envoi de la réforme du grand âge ». Cette réforme comprendra quatre axes :

1. Reconnaître et simplifier la vie de ceux qui entourent les personnes âgées ;
2. Repérer l'isolement social et mieux prévenir la perte d'autonomie ;
3. Simplifier l'accès aux services publics et à l'offre ;
4. Lutter contre les maltraitements et moraliser le secteur du grand âge.

Certaines mesures figurent déjà dans la proposition de loi « Mieux vieillir », comme la création de la carte professionnelle des aides à domicile. La proposition de loi devrait encore être enrichie lors de la séance publique pour intégrer d'autres mesures annoncées par le Ministre, comme la création d'un « guichet unique » dans les départements pour « organiser des réponses claires pour les personnes en perte d'autonomie ». Ainsi, cette proposition de loi est une « première brique » avant la présentation d'un plan d'action au début du mois de juin qui contiendra des mesures qui ne « relèvent pas de la loi ». Le troisième volet de la réforme, contenant les mesures financières, figurera dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2024, à l'automne prochain.

Malgré ces annonces, les professionnels du secteur du grand âge restent très préoccupés par la question du financement, sur lequel le Ministre est resté assez discret. « Soyons clairs : notre société ne pourra pas faire l'économie d'une réforme majeure à court terme ni d'un financement à hauteur des préconisations du rapport Libault. À défaut, c'est tout le système d'accompagnement des personnes âgées qui sera en péril » a réagi la Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et de services pour la personne âgée (FNADEPA) dans un communiqué du 5 avril.

En effet, selon le rapport de Dominique Libault de 2019 qui fait référence, près de 10 milliards d'euros supplémentaires par an seraient nécessaires par an pour financer la dépendance à l'horizon 2030. A compter de 2024, une part de la contribution sociale généralisée (CSG) sera affectée à la cinquième branche de la Sécurité sociale dédiée à l'autonomie, à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Malheureusement, cela risque de ne pas être suffisant.

De plus, une enquête menée par la Fédération hospitalière de France a révélé que la plupart des EHPAD se trouvaient en grande difficulté financière à la fin de l'année 2022.

Or, aujourd'hui, les pouvoirs publics n'apportent pas de solution à des difficultés de financement,

amplifiées par l'inflation. La réforme du grand âge n'apporte pas non plus de réponse aux difficultés de recrutement dans ce secteur, qui connaît des pénuries massives de personnel.

Pourtant, les pénuries de personnel affectent, comme on le sait, à la fois la santé des soignants guettés par l'épuisement, et la qualité des soins prodigués.

« Les soignants sont contraints, par manque de temps, d'effectuer leur métier pourtant profondément humain à la tâche et à la chaîne : cinq minutes pour un lavage de pieds, pas de temps pour plus d'une douche par semaine, cinq minutes pour la pose de bas de contention et pas une seconde de plus pour un temps d'échange, car il faut passer au suivant. » s'est indignée la députée LR Emilie Bonnavard mardi dans une question au gouvernement. « Ce que nous faisons vivre tant à nos aînés qu'aux professionnels qui les accompagnent, par manque de moyens, est inhumain. C'est une forme de maltraitance institutionnelle subie. »

Un télescopage avec l'annonce du projet de loi sur la fin de vie.

L'annonce de cette réforme intervient le lendemain de l'annonce par le Président Emmanuel Macron d'une loi fin de vie avant la fin de l'été. On peut se poser la question des priorités pour le gouvernement. Dans un virulent communiqué du 3 avril, l'Association des Directeurs au service des Personnes Âgées constate, que à ce jour, « les personnes âgées vivent mal et meurent mal, et souvent isolées, car elles ne sont pas suffisamment bien accompagnées à domicile et en établissements », et que « bon nombre de citoyens âgés souffrent de syndromes dépressifs notamment liés à la solitude ». L'Atlas des soins palliatifs et de la fin de vie en France, publié en mars par le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie, révèle que un tiers des EHPAD n'a pas encore signé de convention avec une équipe mobile de soins palliatifs.

Ainsi, comme « 80 % des personnes qui décèdent chaque année ont plus de 80 ans, » l'AD-PA « ne pourrait admettre qu'une loi sur l'euthanasie ou le suicide assisté soit votée alors que les moyens financiers n'auraient pas été mis en œuvre pour que 80 % de l'activité des unités fixes ou mobiles de soins palliatifs soient consacrées aux plus de 80 ans et pour que les personnes âgées vivent dignement avant que la question de leur fin de vie soit posée ». [...] « Il ne saurait être question d'inviter des personnes âgées à mourir parce qu'on ne leur aurait pas donné les moyens de vivre leurs dernières années correctement. »

cnrpl

Christian CŒURÉ
Président



Faut-il détenir son patrimoine dans une société civile ?

Pour construire et détenir le patrimoine privé, deux modes d'acquisition/détention s'offrent aux investisseurs : la détention en direct ou en société. Quel est le meilleur choix ? Vaut-il mieux détenir son patrimoine personnel dans une société ?

Il n'y a pas une solution meilleure que l'autre en tous points, mais la détention en société présente un certain nombre d'avantages pour rationaliser la gestion, optimiser la fiscalité et faciliter la transmission. Néanmoins, elle n'est pas toujours adaptée et la détention en directe peut parfois être plus efficace.

Quelle société utiliser ? La société civile est souvent plébiscitée. Elle se décline en plusieurs «versions» en fonction de son objet social : société civile immobilière (SCI) pour acquérir, détenir et gérer des biens immobiliers, société civile de portefeuille pour acquérir, détenir et gérer du patrimoine financier (portefeuille titres, contrat de capitalisation), société civile patrimoniale pour acquérir, détenir et gérer des biens immobiliers et financiers.

Quel choix réalisé à propos de la fiscalité ?

La détention de son patrimoine personnel dans une société permet de choisir le mode d'imposition de ses revenus : Impôt sur le Revenu (IR) ou Impôt sur les Sociétés (IS).

On dit de la société civile qu'elle est «semi-transparente». Cela signifie en réalité que son résultat est imposable entre les mains des associés à proportion des parts qu'ils détiennent. Pour les associés personnes physiques, la fraction de résultat leur revenant est imposée à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux. Pour les associés entreprises ou personnes morales, leur quote-part de résultat est imposée selon leur propre régime d'imposition.

Par principe, la société civile détenant des immeubles ou des actifs financiers est soumise à l'IR. Cependant, elle peut opter pour l'IS, lors de sa constitution, ou à tout moment en cours de vie. Cette option est révocable pendant 5 ans. Au-delà la société est définitivement à l'IS.

Parfois la société civile est automatiquement soumise à l'IS. C'est notamment le cas lorsqu'elle réalise des activités de nature commerciale ou industrielle comme la location en meublée.

Pourquoi s'orienter vers l'IS ?

C'est une solution avantageuse pour capitaliser ses revenus sans fiscalité intercalaire pour les associés.

L'un des avantages de la société est donc de bénéficier de l'IS tout en faisant fructifier son patrimoine personnel.

Elle est intéressante quand la société dégage des bénéfices et les met en réserves ou les capitalise, car les associés ne seront pas imposés personnellement. En effet, l'IS permet aux contribuables imposés dans les plus hautes tranches du barème de l'IR de réaliser des économies d'impôt sur les revenus. Les bénéfices passibles de l'IS sont déterminés de la même manière que les BIC (amortissement, charges déductibles etc.), mais le réel avantage réside dans le taux de taxation. La société à l'IS est imposée à 15 % jusqu'à 42 500 € de résultat et 25 % au-delà. A contrario, en détention directe (ou SCI IR), les revenus sont imposés au taux marginal d'imposition (de 0 à 45 %) et aux prélèvements sociaux (17,2 %).

Attention néanmoins, dans une société à l'IS le bénéfice peut être taxé deux fois. Premièrement le bénéfice est taxé dans la société (taux d'IS) et deuxièmement, si l'associé veut récupérer les sommes, elles doivent être distribuées. Elles sont alors soumises au PFU (12,8 %) ou sur option au barème de l'IR et aux prélèvements sociaux.

Enfin, il faut être prudent, car l'option IS n'est pas toujours adaptée, surtout si l'on envisage de céder les biens de la société. En effet, les amortissements qui ont été déduits sont retaxés à la revente. De plus, contrairement à la détention en direct ou dans une SCI à l'IR, il n'existe pas d'abattements pour durée de détention.

Il est souvent évoqué l'intérêt de la société pour faciliter la transmission

La société civile permet souvent de réduire le coût de la transmission. Tout d'abord, si la société s'est endettée pour acheter les biens, le passif vient diminuer l'actif et donc la valeur des parts transmises. De plus, il est admis une éventuelle décote sur la valeur des titres de société en comparaison de biens détenus en direct. Enfin, la transmission de parts sociales peut se faire de manière progressive pour profiter des abattements tous les 15 ans.

D'ailleurs la transmission peut se faire en démembrement, ce qui permet non seulement de conserver les éventuels revenus, mais également le contrôle de la société. Alors qu'en direct se délester d'un droit, c'est se dessaisir du pouvoir. Cela nécessitera évidemment en amont, un aménagement des statuts. On peut prévoir que, les donateurs usufruitiers conserveront les revenus et les pouvoirs de décision sur les biens de la société, notamment s'ils sont gérants.

Plus encore, il est recommandé, de prévoir dans les statuts une gérance successive, c'est-à-dire de nommer par avance le futur gérant qui prendra la place du gérant actuel lors de son décès. Ainsi, le recours à la société permet d'organiser de bout en bout la transmission, la protection du conjoint et la gestion future de son patrimoine.

Enfin, le recours à une société civile est encore plus pertinent lorsqu'une donation-partage est envisagée, mais que la composition du patrimoine ne permet pas de la réaliser dans de bonnes conditions. C'est le cas lorsque le donateur n'a qu'un seul bien à donner ou plusieurs mais de valeurs très différentes et qu'il souhaite conserver une égalité.

Doit-on considérer que la société civile serait alors sans inconvénient ?

La détention de son patrimoine personnel dans une société impose des contraintes de gestion : rédaction des statuts, ouverture d'un compte bancaire dédié, tenue d'une comptabilité, assemblée générale annuelle, etc. Cela à un coût.

Une société civile qui recourt au crédit est considérée comme un emprunteur professionnel et ne bénéficie pas de tous les mécanismes de protection dont bénéficie un emprunteur particulier : délai de réflexion de 10 jours, plafonnement des indemnités de remboursement anticipé, résiliation infra-annuelle de l'assurance emprunteur, etc.

Une responsabilité indéfinie : les associés d'une société civile sont responsables indéfiniment et conjointement des dettes à proportion de leur part dans le capital social. En conséquence, les créanciers peuvent se retourner sur leur patrimoine personnel pour rembourser une dette de la société, si elle n'est pas capable d'y faire face de façon autonome.

Enfin, un certain nombre de personnes ont recours à une société pour détenir leur résidence principale, une solution souvent contre-indiquée. Un certain nombre d'avantages civils et fiscaux sont alors perdus : abattements de 30 % au titre de l'IFI et de 20 % aux droits de succession, droits au logement du conjoint survivant, protection du logement familial apportée par le régime primaire des époux, déblocage de l'épargne salariale pour financer l'acquisition de ce bien, etc.

Vous le constatez, selon les hypothèses, vous vous orienterez alternativement sur le direct ou l'activation d'une société...

Olivier ROZENFELD

Consultant - Senior Advisor
Groupe Harvest



Plus de 20 ans d'expérience
+ de 96 clients
satisfaits sur 100
(chiffre certifié par huissier de justice)

VOUS ACCOMPAGNE DANS L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE DOMICILE !

MONTE-ESCALIER NOUVELLE GÉNÉRATION

-10%*
DE REMISE
AGÉA SÉNIOR



IDEALDOUCHE®



✓ Équipement **silencieux et confortable**
en harmonie avec votre intérieur.

✓ Utilisation **en toute sécurité**,
ne nécessitant aucune aide.

✓ Installation en **1 journée**
sur tous types d'escaliers.

✓ Bénéficiez de **25 %** de crédit d'impôt**.

✓ Remplacez votre baignoire par **une douche
à l'italienne**.

✓ Une conception **100 % modulable**
et **personnalisable**.

✓ La pose en **moins d'une journée**,
sans aucuns travaux de carrelage.

✓ **Une sécurité d'utilisation totale**.

CONTACTEZ-NOUS AU :
05 55 04 16 71

AGEA SENIOR MULTI 010523

Les huissiers vous donnent des clés

VENEZIA
COMMISSAIRES DE JUSTICE



Venezia & Associés réunit trois Offices d'Huissiers de justice en Ile de France et un réseau de partenaires garantissant le maillage territorial.

Qualifiés Commissaires de justice, profession issue de la fusion des Huissiers de Justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

Certification ISO 9001 : 2015 en 2018 renouvelée en 2021.

Notre volonté est de créer de la valeur partagée dans une relation sereine d'écoute et de dialogue.

LES DIAGNOSTICS IMMOBILIERS, ÉTAPES INDISPENSABLES À UNE VENTE OU UNE LOCATION ?

Acheter ou louer un bien ne se fait plus aujourd'hui sans garantie de transparence. Considérés à l'origine comme une contrainte supplémentaire par bon nombre de propriétaires, les diagnostics sont parfaitement entrés dans les mœurs du monde immobilier d'aujourd'hui. De par leur étendue technique, ils couvrent désormais l'ensemble des points clés d'une habitation offrant ainsi une vision très précise de ses caractéristiques, ses points forts et ses faiblesses.

On ne compte pas moins d'une dizaine de diagnostics différents. Selon que l'on prévoit une vente, une location ou des travaux, la liste des diagnostics à effectuer varie en effet afin de coller au plus juste besoin que la situation spécifique exige.

Pour y voir plus clair, examinons **les diagnostics obligatoires communs en cas de vente ou de location.**

La performance énergétique DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Ce diagnostic mesure la performance énergétique et climatique d'un logement ou d'un bâtiment en le classant sur une échelle de A à G (les bâtiments classés F et G étant considérés comme des passoires énergétiques). Il vise à informer l'acquéreur ou le locataire sur la qualité énergétique des lieux et à lister des recommandations de travaux d'économie d'énergie.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, un logement (hors meublé de tourisme), situé en Métropole, peut être mis en location uniquement si sa consommation d'énergie

ne dépasse pas le seuil de 449 kilowattheures d'énergie finale par mètre carré de surface habitable et par an.

Un audit énergétique devra être réalisé en cas de vente d'un logement appartenant aux classes énergétiques D, E, F ou G ayant une consommation énergétique primaire d'au minimum 331 kilowattheures par m² et par an.

Cette mesure entrera en vigueur le **1^{er} avril 2023** pour les logements qui appartiennent aux classes F et G, puis le **1^{er} janvier 2025** pour ceux qui appartiennent à la classe E et enfin le **1^{er} janvier 2024** pour ceux qui appartiennent à la classe D.

A partir de 2024, ce DPE sera étendu aux bâtiments collectifs dans leur ensemble. Un DPE portant sur un appartement individuel dans une copropriété ne suffira donc plus.

A savoir : Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'affichage du DPE est obligatoire dans toutes les annonces de vente publiées par les professionnels comme les particuliers.

La durée de validité du DPE est de **10 ans**.

Toutefois, les DPE réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017 étaient valables jusqu'au 31 décembre 2022.

Ceux réalisés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2021 sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Le risque d'exposition au plomb

CREP (Exposition au plomb)

Obligatoire pour les bâtiments construits avant



Les huissiers vous donnent des clés

1949, ce diagnostic détecte la présence de plomb (canalisations ou peintures murales, etc) afin de prévenir les risques de saturnisme.

La présence ou l'absence d'amiante

Diagnostic Amiante

Réservé aux logements dont le permis de construire a été délivré avant juillet 1997, il permet de repérer cette substance pouvant amener un risque de cancer ou de maladie pulmonaire.

L'état de l'installation au gaz si elle a plus de 15 ans

Ce diagnostic est rendu obligatoire pour tout équipement intérieur datant de plus de 15 ans. L'examen de l'installation vise à vérifier la sécurité du dispositif et sa conformité à la réglementation en vigueur le jour du diagnostic.

L'état de l'installation électrique si elle a plus de 15 ans

Le diagnostic électricité, calqué sur le diagnostic gaz, apporte une vision précise de l'installation et peut aussi recommander des mises aux normes.

Diagnostic ERP (État des Risques et pollutions)

Qu'il s'agisse de l'état du sous-sol, du risque sismique ou des risques de pollution dans une région industrielle, ce diagnostic dresse un état complet des risques connus autour de l'habitation. Il doit être joint au bail ou à la promesse de vente ou à l'acte de vente dans les communes concernées. La liste des communes est fixée par des arrêtés préfectoraux. Le contenu et la liste des zones ont été modifiés par le décret du n°2022-1289 du 1^{er} octobre 2022 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046362782>

Diagnostic bruit

Ce diagnostic informe les acquéreurs ou les locataires potentiels d'un logement des possibles nuisances sonores aériennes. Il n'est donc obligatoire que dans certaines zones géographiques que l'on peut identifier en s'adressant auprès de sa mairie ou en consultant le site Géoportail.

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

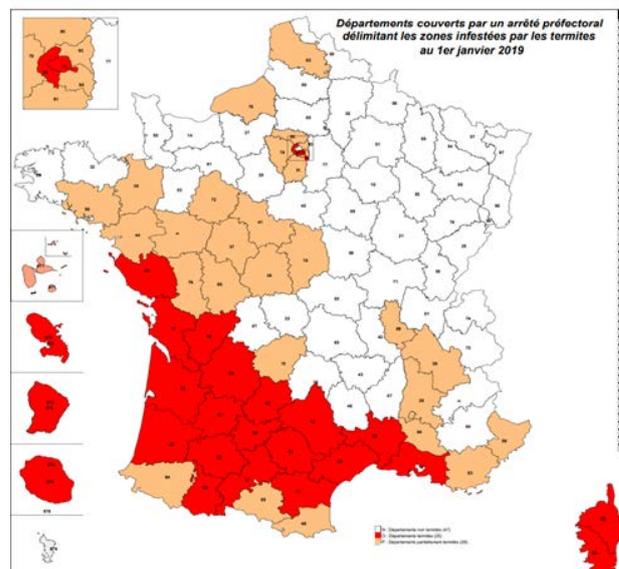
Les diagnostics obligatoires spécifiques :

En cas de vente d'une maison ou d'un appartement, deux diagnostics s'ajoutent à la liste :

• **le diagnostic termites** : l'état relatif à la présence de termites, également appelé *diagnostic termites*, donne des informations sur la présence ou non d'insectes xylophages (termites : Insectes qui rongent le bois et les matériaux contenant de la cellulose en particulier) dans un logement. Ce

document doit être réalisé lorsque le logement est situé dans une zone déclarée par un arrêté préfectoral et doit être remis au candidat acquéreur. Sa durée de validité est de 6 mois. La responsabilité du vendeur peut être engagée s'il ne transmet pas volontairement le diagnostic ou s'il mentionne de fausses informations dans l'annonce de vente pour induire le futur acquéreur en erreur. L'acquéreur peut **saisir le tribunal** pour demander l'annulation de la vente ou des dommages-intérêts. L'acquéreur peut également **saisir le service des fraudes de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)**. La DGCCRF peut infliger au vendeur une amende de 300 000 € et une peine de 2 ans de prison. Le vendeur peut également se voir infliger une amende de 1 500 € s'il a recours à un diagnostiqueur non certifié pour réaliser le diagnostic (3 000 € en cas de récidive).

Cartographie des départements : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dgaln_dpts_termites_2016_0.pdf



• **le diagnostic Assainissement non collectif** dans le cas d'un logement non relié au réseau d'égout.

A noter que pour la vente d'un appartement vient s'ajouter une nouvelle obligation : le carnet d'information du logement (CIL) que doit fournir le vendeur. Sont concernés les logements neufs dont le permis de construire ou la déclaration préalable a été déposée depuis le 1^{er} janvier 2023. Ce carnet très complet réunit plans et descriptifs des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et d'aération du logement ainsi que tous les manuels d'utilisation des équipements liés à l'habitation (chauffage, eau chaude, etc).

Les huissiers vous donnent des clés

Les diagnostics pour travaux

Ils permettent d'identifier les risques liés à la santé des occupants et des salariés des entreprises réalisant les travaux.

Trois diagnostics sont requis avant tout travaux : termites, amiante et Plomb.

Les diagnostics : qui et combien ça coûte ?

On l'a compris, la réalisation de diagnostics requiert des compétences techniques très pointues. Il faut donc faire appel à un diagnostiqueur certifié dont la liste est consultable sur le site du Ministère chargé de l'environnement.

Le prix des diagnostics est fixé librement par chaque professionnel. Il peut toutefois grandement varier selon la surface de l'habitat à évaluer.

Quand faut-il établir le dossier des diagnostics ?

Le vendeur ou le bailleur sont tenus de fournir à l'acheteur ou au locataire, le dossier de diagnostics techniques (DDT) qui réunit tous les diagnostics obligatoires réalisés en fonction des caractéristiques propres au bien. Le DDT doit donc être remis au plus tard lors de la signature du compromis de vente ou du bail mais en cas de vente, très souvent l'acheteur potentiel apprécie de pouvoir consulter le dossier dès la première visite. Il ne faut donc pas hésiter à anticiper car avoir sous la main un dossier complet à présenter est un bon argument de vente !

Le diagnostic : fiabilité et valeur juridique ?

Dans une récente enquête de Que choisir, l'association de défense des consommateurs pointait un manque de fiabilité des diagnostics énergétiques dénonçant des variations de classement selon le diagnostiqueur. En cas de doute après un DPE, il ne faut donc pas hésiter à faire exécuter une deuxième mesure par un professionnel différent. Depuis le 1^{er} juillet 2021, le DPE est opposable au propriétaire vendeur. Jusqu'à cette date, l'acquéreur ne pouvait pas se prévaloir à l'encontre du vendeur des informations contenues dans le document qui n'avait qu'une valeur informative. Le caractère opposable du DPE lui confère une valeur contractuelle. Le vendeur qui fait appel à un diagnostiqueur non certifié s'expose à une amende de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive). De même, le diagnostiqueur peut se voir infliger une amende de 1 500 € s'il exerce sans certification (3 000 € en cas de récidive). Pour réaliser le DPE, le diagnostiqueur doit respecter une méthode spécifique fixée par l'arrêté du 8 octobre 2021 modifiant la méthode de calcul et

les modalités d'établissement du diagnostic de performance énergétique. Le diagnostiqueur doit transmettre les résultats du DPE à l'Agence de la transition écologique (Ademe) :

Annuaire des diagnostiqueurs immobiliers certifiés : <https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>


Logement : Annuaire des diagnostiqueurs certifiés
Annuaire des diagnostiqueurs immobiliers certifiés
Ce site recense les diagnostiqueurs immobiliers déclarés par les organismes certificateurs.

Recherche diagnostiqueur | Recherche avancée diagnostiqueur | Vérification validité des certificats diagnostiqueur

Trouver un diagnostiqueur immobilier certifié dans une zone géographique

Commune : Code postal :

Je recherche un diagnostiqueur dans un rayon de autour du bien.

OU

Département :

OU

Région :

LIENS PROPOSÉS

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>



<https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/>



Fabienne Laval

Commissaire de Justice associé
SCP VENEZIA & Associés
130 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE Cedex
Tél : 06 11 78 97 36



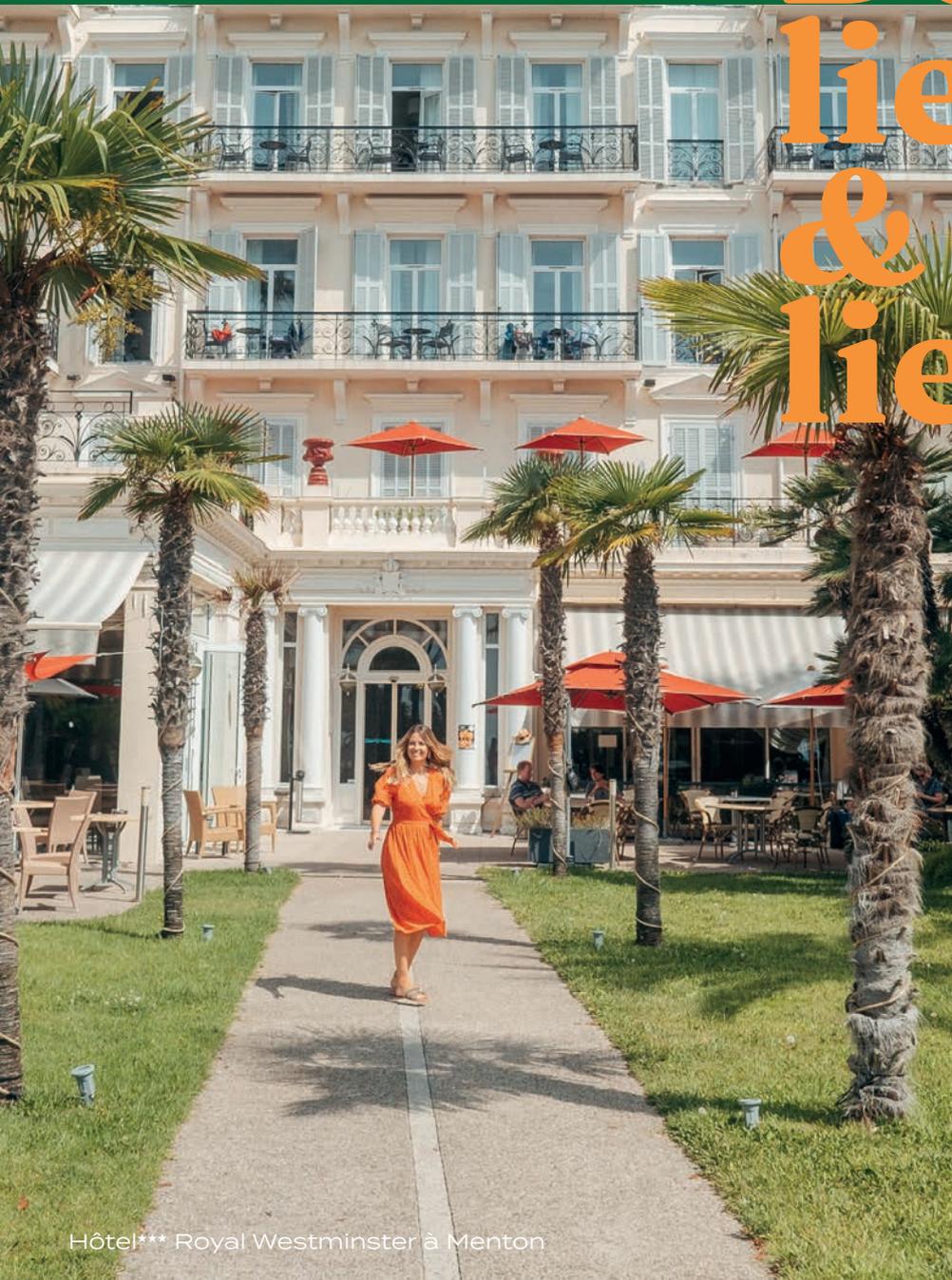
En partenariat avec

agēa sénior



VACANCES
BLEUES

Des lieux & des liens



Hôtel*** Royal Westminster à Menton

Avec
Vacances Bleues,
découvrez des
lieux d'exception
en France et
à l'étranger :

- Hôtels, clubs et résidences 3 ou 4 étoiles en France
- Escapades, circuits et croisières à la découverte du monde
- Tourisme responsable avec Voyager Autrement

VOS AVANTAGES POUR VOS VACANCES

EN INDIVIDUEL : avec le code **GEO**

-10%* sur les hôtels, clubs, résidences en France (hors partenaires)

-5%* sur les voyages à l'étranger, les croisières et Voyager Autrement

vacancesbleues.fr ou **04 91 00 96 13**

Pour vos vacances

Profitez de
vos avantages
avec le code **GEO**.

LES SYSTÈMES DE SOINS EN EUROPE

En France, il est communément admis que le modèle social s'appuie sur un système de soins qui concourt au bien-être collectif. A défaut de pouvoir évaluer sa contribution sur une échelle du bonheur, nous avons pris le parti de comparer les garanties qu'il apporte avec ceux de pays comparables et d'en mesurer le coût pour la collectivité ainsi que pour chaque assuré social. Pour aller plus loin, nous nous sommes posés la question de son efficacité dans la protection des populations qu'il est sensé servir. La pandémie de la Covid, en nous permettant d'évaluer son apport aux mesures prises, offre l'opportunité d'en dresser un bilan.

En Europe, deux systèmes de couverture maladie sont en vigueur. Sous des principes différents, ils organisent et gèrent ce qu'il est convenu d'appeler l'Etat providence. Le premier est un système universaliste (dit Beveridgien¹) financé par l'impôt. Il fournit des prestations uniformes à tous les membres de la société. Le second (appelé Bismarckien²) est un dispositif assurantiel dans lequel les prestations sont la contrepartie de cotisations. Deux modèles adoptés progressivement par les différents pays européens.

En France, c'est le patronat qui initia, dès la fin du XIX^e siècle, les premières assurances sociales, celles des mines puis du textile tout d'abord. D'inspiration bismarckienne, elles avaient une ambition sociale, mais elles visaient aussi à améliorer la productivité de la main-d'œuvre. A mesure que les garanties offertes aux travailleurs s'étoffaient, elles se généralisaient à l'ensemble des corporations. C'est la Sécurité sociale instituée, le 5 octobre 1944, par le général de Gaulle qui sera chargée de la mise en place d'un système national. Un modèle assurantiel, bien que l'inspiration beveridgienne ne soit pas éloignée. Son ambition est résumée d'une phrase par Pierre Laroque, son premier directeur général, chaque assuré social doit être soigné pour sa pathologie et contribuer aux dépenses en fonction de ses capacités. Depuis, elle garantit trois principes fondamentaux, l'égalité des soins, la qualité de ceux-ci et organise la solidarité.

1 - Du nom de son initiateur William Beveridge qui permet à tous les résidents de l'Etat de recevoir des soins gratuitement. Les pays qui ont opté pour le système beveridgien sont : le Royaume-Unis, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Italie, la Norvège, l'Espagne et le Portugal.

2 - Fondée par le Chancelier Bismarck, en Allemagne en 1870, l'assurance maladie est obligatoire, et elle est gérée par des caisses publiques ou privées. Le système bismarckien s'applique : en Allemagne, Pologne, Autriche, Belgique, Luxembourg, France et Grèce. La Suisse et les Pays-Bas y sont assimilés, mais la gestion est déléguée aux établissements privés.

Des organisations de santé, à la fois proche, mais avec des différences marquées

Le système **beveridgien** est donc un dispositif universaliste de protection sociale par la couverture de toute la population (ouverture de droits individuels) et de tous les risques. Les soins sont délivrés gratuitement dans des structures publiques servies par des professionnels de santé salariés par l'Etat. Les parcours de soins sont très encadrés. La gestion est étatique. L'ensemble est financé par l'impôt. Le système **bismarckien** ou assurantiel est fondé uniquement sur le travail et sur la capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle. Cette protection est obligatoire. Elle gère une mutualité. Elle est financée par des cotisations payées par les salariés ainsi que par leurs employeurs. Ces contributions prennent la forme de cotisations sociales proportionnelles aux salaires. En règle générale, le dispositif est géré paritairement (par les salariés et les employeurs). Les bénéficiaires sont, en premier lieu, les assurés sociaux et leurs ayants droit, mais il est parfois étendu à certaines populations vulnérables. Les soins sont dispensés par des professionnels en exercice libéral et dans les hôpitaux publics. Ils sont financés par des paiements à l'acte. Dans ce modèle, les parcours de santé sont modérément encadrés, la liberté de choix du praticien est la norme.

La couverture maladie reflète les différents modèles de participation des assurés

Dans les systèmes nationaux de santé, (beveridgien) la couverture de base (soins hospitaliers, médicaux, infirmiers ou de kinésithérapie) est gratuite. En revanche, les médicaments et les dispositifs médicaux font l'objet de copaiements par les patients. Dans les assurances sociales (bismarckien) le copaiement par les patients est la règle. Il peut exister des franchises et/ou des tickets modérateurs et naturellement des dépassements d'honoraires. Ainsi les modalités de participation des assurés sont variables d'un Etat à l'autre. L'offre d'assurance privée vient compléter les niveaux de couvertures et parfois, mais plus rarement, s'y substituer.

| | Forfait | Ticket Modérateur | Franchise |
|-----------|---------|--|-------------|
| France | X | X Sauf ALD | |
| Allemagne | X | X | |
| Pays Bas | | | X 385€ * |
| Suisse | | | X 300 €* |
| Espagne | | X Sauf retraités et personnes aux revenus modestes (=10% du coût des médicaments) | |

* montants franchises 2022



La couverture obligatoire de base détermine la place de l'assurance complémentaire³. Ainsi la couverture plus large en Allemagne qu'en France (87,5 % contre 79 %) où les tickets modérateurs sont plus importants, explique les taux de la complémentaire. Les assurances facultatives à dominante supplémentaire⁴ sont très répandues aux Pays-Bas alors qu'elles sont peu fréquentes en Suisse. Les assurances duplicatives sont réservées à une petite fraction de la population dans les pays beverigiens (elles couvrent 16 % des Espagnols et 11 % des Britanniques). En effet, les personnes ayant souscrit une assurance duplicative ne sont pas pour autant dispensées de financer par leurs impôts la couverture de base, même si elles ne l'utilisent pas.

L'enjeu du reste à charge (RAC) : C'est en France et au Pays-Bas où il est le plus faible.

Le RAC est la somme qui restera à la charge des patients. Le niveau de couverture mis en place par les Etats à travers des dispositifs d'assurances maladie obligatoires y compris privées couvrent en moyenne 79 % des dépenses de santé dans l'UE-15 en 2018. Ce reste à charge (RAC) s'élève à 16 % de la dépense totale à la charge des ménages, avec de fortes disparités. Les plus élevés sont atteints dans les pays du sud de l'Europe (36 % en Grèce, 30 % au Portugal et 26,7 % en Espagne). En France, il est de 8,6% et au Pays-Bas de 7,9% de la dépense en frais de soins. Concrètement, les citoyens de ces deux pays bénéficient d'une couverture de base étendue à laquelle vient s'ajouter un deuxième niveau de mutualisation complémentaire à travers les assurances privées facultatives. Par comparaison, le reste à charge est un peu plus élevé en Allemagne et au Royaume-Uni (respectivement 11,0 % et 12,4 %) de la dépense en frais de soins. Ces différences s'expliquent par des paniers de soins⁵ plus restreints et ne prenant en charge ni l'optique, ni les soins dentaires notamment.

Une activité d'assurance privée facultative plus libre, sauf en France

Dans la plupart des pays, en assurance complémentaire privée complémentaire, la liberté

est plutôt la norme. En Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, si l'activité d'assurance maladie de base obligatoire est très contrainte par les Pouvoirs publics, pour l'assurance santé privée facultative les assureurs décident de la composition du panier de soins, ils peuvent sélectionner les risques, fixer librement leurs tarifs, utiliser des questionnaires de santé préalables à la souscription... En Espagne et au Royaume-Uni, le dispositif public obligatoire s'imposant, il laisse une grande liberté dans l'activité d'assurance maladie privée facultative (composition du panier, sélection des risques, fixation des cotisations).

La France se distingue donc de ses voisins européens. Le cadre réglementaire est très contraignant pour l'assurance complémentaire qui est, d'ailleurs, de moins en moins facultative. D'une part, il existe de nombreuses obligations (ANI, CCN, etc.) d'autre part, moyennant une taxation réduite, les assureurs s'engagent à ne pas sélectionner les risques, à ne pas tarifier en fonction de l'état de santé et à respecter les contraintes fixées sur le périmètre du panier de soins.

Enfin, les pouvoirs publics gèrent des dispositifs permettant aux personnes défavorisées d'avoir une complémentaire santé solidaire. Ils encouragent la diffusion de cette complémentaire santé à l'ensemble de la population via différentes réformes (généralisation de la complémentaire en entreprise). En définitive, l'offre d'assurance complémentaire est très encadrée, la latitude des assureurs limitée, ce qui brime l'innovation.

Un marché de l'assurance santé privé plutôt concentré sauf en France

Somme toute, les dispositifs mis en place par les Etats ont laissé de l'espace pour qu'une offre d'assurance complémentaire et/ou supplémentaire puisse se développer. Elle est variable d'un pays à l'autre, mais elle est surtout concentrée. Là encore la France se distingue par un nombre d'acteurs plus important qu'ailleurs :

| | France | Allemagne | Suisse | Pays-Bas | Espagne | Royaume-Uni |
|-------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|---------------|---------------|
| Nombre d'organismes | 573 (2014) | 72 (2014) | 115 (2013) | 26 (2014) | 64 (2007) | 27 (2004) |
| Part de marché du Top10 | 35% (2014) | 65% (2016) | 65% (2016) | 99.7% (2016) | 78% (2007) | 90% (2003) |

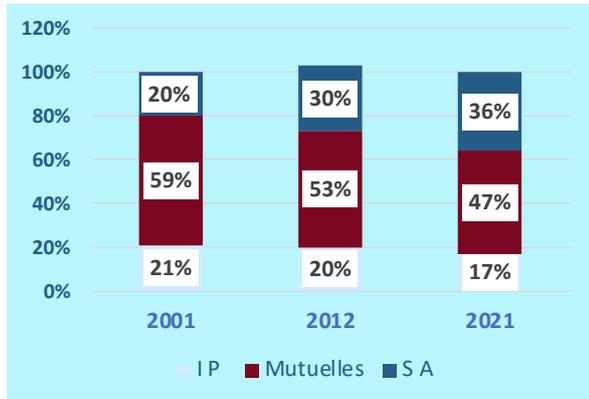
Source : enquête 2016 de l'OCDE entre parenthèses les années de collectes des données

3- L'assurance complémentaire couvre tout ou partie du Reste à charge du panier de soins de base

4- L'assurance complémentaire couvre les prestations hors panier de soins de base.

5 - Le panier de soins détermine le périmètre remboursement ou de financement collectif des dépenses de santé. Ce qui se trouve dans le panier est remboursable par la solidarité collective et ce qui se trouve en dehors ne l'est pas.

En France, le nombre élevé d'acteurs est toutefois en nette régression.

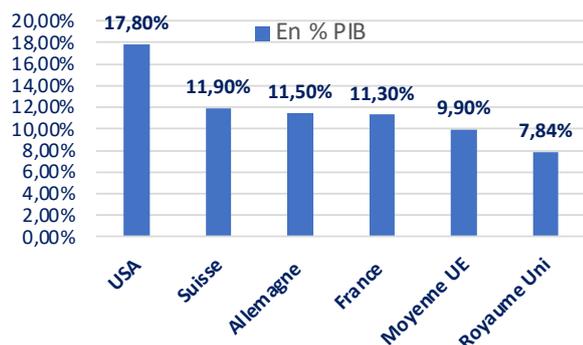


Le marché de l'assurance complémentaire français est âprement disputé. Néanmoins, un double phénomène est notable. En premier lieu, la contraction des opérateurs est principalement dans les mutuelles régies par le Code de la Mutualité. Ensuite, il y a un net glissement des parts de marché au détriment des mutuelles et des IP et au bénéfice des compagnies. A noter également que la forte progression des contrats collectifs tend un peu plus la concurrence.

Poids de la dépense courante de santé (avant COVID)

Pour comprendre ce que coûte les dépenses de santé, deux indicateurs sont retenus. Leur poids dans le Produit Intérieur Brut de chaque pays, mais également l'impact de l'encadrement des politiques publiques sur les prix effectifs des « paniers de soins » appelée, la PPA. Ces deux notions sont complémentaires, la première est une mesure quantitative, la seconde a une dimension plus qualitative plus qu'il s'attache à la réalité des prestations.

Sur le plan mondial, ce sont les USA qui consacrent la part la plus importante de leur PIB à la santé avec 17,8 %, en tête des pays de l'OCDE, suivi de la Suisse avec 11,9 % tout en étant six points derrière.



L'Allemagne et la France consacrent à la santé les parts de PIB les plus élevées de l'Union européenne (l'Allemagne 11,5 %), et (la France 11,3 %). En moyenne, les États membres de l'UE-28 consacrent 9,9 % de leurs PIB à ces dépenses. Il existe néanmoins une division géographique marquée en Europe : les pays de l'UE-15 (les anciens membres) y consacrent en moyenne 10,2 % de leurs PIB, mais elles sont plus faibles dans les pays du sud de l'Europe (de 8 % à 9 %). Pour les nouveaux membres de l'UE ces dépenses représentent en moyenne 6,8 % du PIB en 2018.

L'autre indicateur utile est donc la PPA qui identifie un panier de produits et services de santé, standard pour un pays, comprenant les équipements, les médicaments et le personnel afin de mesurer et de neutraliser les différences de consommation et de prix spécifiques au secteur de la santé. La Suisse, la Norvège, la Suède, le Luxembourg, le Canada, et les Etats-Unis sont des pays où les prix dans la santé sont de 30 à 70 % supérieurs à ceux pratiqués en France (OCDE, 2019). Dans cette nouvelle comparaison, les États-Unis conservent la dépense de santé la plus importante par habitant (environ 6 000 euros en PPA), mais l'écart avec la France (4 600 € en PPA) est ici diminué de moitié. La France se situe alors au 3^e rang des pays étudiés derrière l'Allemagne (5 300€ en PPA). La Suisse, pays où les biens et services de santé sont parmi les plus onéreux dans l'OCDE, est rétrogradée au 4^e rang, proposant finalement un volume de soins et services de santé proche de celui offert en France pour chaque habitant.

Dans cette comparaison⁶, la France est dans le peloton de tête des Pays qui consacrent des sommes importantes aux soins de santé de leurs compatriotes avec un des niveaux de couverture les plus élevés. L'efficacité du système est aussi une évidence, même s'il est perfectible. En effet, des tensions dans différents domaines (hôpitaux, médecine de ville,...) soulignent que des axes d'amélioration sont nets et pour certains urgents. D'autant que la demande croît et compte tenu de l'évolution démographique devrait encore augmenter. Il n'en demeure pas moins que les Politiques Publiques ont un bon niveau d'efficacité lorsque l'on compare les rapports coût/bénéfice pour les bénéficiaires. Ainsi les Etats-Unis affichent un niveau record (17.8% du PIB) pour des résultats qui paraissent très insuffisants faute de politiques coordonnées. Sous un autre angle, le Royaume-Uni consacre une part plus modeste de son PIB (7.84%) à son système national (NHS), mais l'efficacité semble proportionnelle, c'est à dire faible si l'on en croît les nombreux rapports qui en décrivent les insuffisances. Certains économistes spécialistes de la santé considèrent qu'en réalité les dépenses de soins sont régulées par la dépense et pas par les besoins.

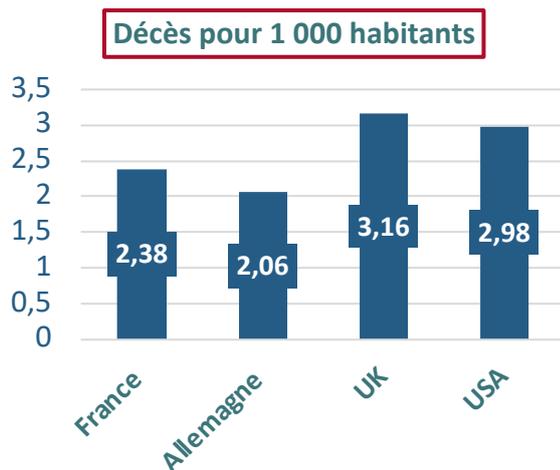
6 - Toutes les données retenues sont antérieures à la Covid pour maintenir une base de comparabilité. Elles sont issues des bases publiques de l'OCDE, de l'OMS, de L'INSEE et de la DREES pour la France.



RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA PANDÉMIE DE LA COVID

La pandémie de la Covid fut l'une des crises sanitaires les plus graves de l'humanité⁷. Elle fut historique, horrible et effrayante⁸. Les systèmes de soins ont été mis à rude épreuve. La Covid a tragiquement servi de révélateur à l'efficacité des systèmes politiques et de santé.

L'ampleur est dans les chiffres, 15 millions de morts, plus certainement 25 millions selon l'OMS⁹ dont 1 124 000 aux Etats-Unis (332 millions d'habitants), 211 000 au Royaume Uni (67 millions d'habitants), 171 000 en Allemagne (83 millions d'habitants) et 161 000 en France (68 millions d'habitants).



Les Etats se sont retrouvés face à une situation inusitée qui a nécessité des mesures exceptionnelles, le déploiement de moyens importants et une réactivité sans précédent. Dans la plupart des pays, différentes dispositions ont été arrêtées, certaines dans le registre de simple rappel prophylactique (lavage des mains, port du masque, distanciation). D'autres furent plus contraignantes telles le confinement et/ou les couvre feux. Ensuite, dès que cela a été possible la vaccination progressive du plus grand nombre en commençant par les plus vulnérables. Enfin, le traitement actif des patients contaminés a mis sous tension les services hospitaliers, mais aussi la nécessité de trouver les traitements adaptés.

Ces mesures ont montré leur efficacité lorsqu'elles ont été mises en place de manière déterminée et qu'elles ont pu anticiper les vagues épidémiques successives. Ainsi les mesures de couvre feu ou la généralisation du port du masque en 2021 ont freiné le rythme de contamination. La mobilisation des moyens nécessaires ainsi que la constance dans le temps des dispositions de protection ont montré leur efficacité. Au cours des années 2020 et 2021, il y a eu plusieurs vagues qui ont nécessité, dans les différents pays observés, des dispositions plus ou moins contraignantes. L'adaptation des mesures et leur calibrage dans le temps explique, en partie, la plus ou moins faible propagation du virus et de ses variants. Les pays les plus directifs, voire contraignants sont ceux qui ont eu les meilleurs résultats.

| Pays | Taux de vaccination (OMS) |
|------------------|---------------------------|
| France | 75% |
| Amérique du Sud | 74% |
| Allemagne | 72% |
| Royaume Uni | 70% |
| Amérique du Nord | 63% |
| Etats-Unis | 61% |

Une étude fouillée de « Nature Human Behaviour »¹⁰ souligne que c'est bien l'ensemble de ces mesures qui explique les résultats. Les Pays, tels l'Allemagne ou la France qui ont articulé ces moyens enregistrent des taux de décès plus faibles qu'ailleurs. Cela est particulièrement vrai de la vaccination. Les taux de primo vaccination sont en général élevés, mais les rappels ne sont pas constants voire leurs niveaux chutent fortement réouvrant la porte aux contaminations. C'est particulièrement net aux USA et au Royaume-Uni qui ont été parmi les premiers à vacciner, mais pas constants dans la durée.

7 - La grippe espagnole aurait été responsable de 50 à 100 millions de morts environ 7% de la population mondiale.

8 - Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus Directeur général de l'OMS

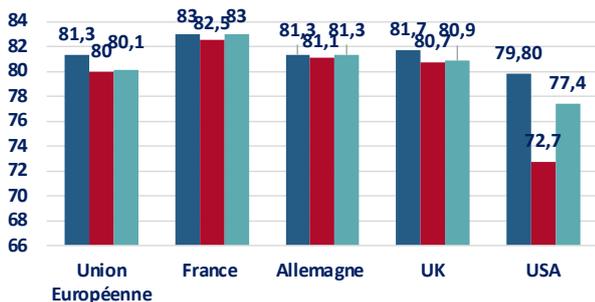
9 - Organisation Mondiale de la Santé - données 03.2022

10 - Nature Human Behaviour est une revue scientifique mensuelle multidisciplinaire couvrant tous les aspects du comportement humain. Elle fait autorité dans ses domaines.

L'impact de la Covid mesuré à travers l'espérance de vie

C'est à une baisse effrayante de l'espérance de vie, la plus importante depuis 75 ans, que la Covid nous confronte. D'autant qu'elle met en lumière des résultats très inégaux d'un pays à l'autre. L'étude de « nature Human Behaviour »¹¹ établit une comparaison édifiante. Elle se base sur l'espérance de vie, une mesure utilisée pour « résumer » le schéma de mortalité d'un pays pour une année donnée. Elle est calculée sur la base des décès, toutes causes confondues, ce qui neutralise les erreurs de relevés. Elle apparaît donc comme un bon indicateur global. Son évolution, sur 2020 puis 2021 et enfin sur la période 2019 - 2021, éclaire les effets des différentes mesures arrêtées par les puissances publiques.

Variation de l'espérance de vie 2019, 2020 et 2021.



Des variations sont très sensibles d'un pays à l'autre. La France fait partie des huit pays qui ont connu un rebond significatif : l'Hexagone a regagné 5 mois d'espérance de vie en 2021 après une perte de 6,2 mois en 2020, retrouvant ainsi un niveau proche de celui de 2019. Cela reflète une amélioration de la mortalité aux âges les plus élevés (presque une « normalisation »), sans les pertes aux âges plus jeunes observées en Europe de l'Est et aux États-Unis.

En effet, si l'attention s'est focalisée, dans un premier temps sur les personnes les plus âgées, certains pays comme les États-Unis ont vu les populations plus jeunes (50 - 65 ans) payer un lourd tribut à la pandémie. Cela s'explique par trois causes, la forte proportion d'obèses, les ravages des opiacés et des accès aux soins difficiles pour ne pas dire inégalitaires. Il est intéressant d'observer aux USA des résultats variables entre les états. Ceux qui sont dirigés par les élus républicains, moins enclins à prendre des mesures directives affrontent

aujourd'hui des résultats plus dégradés que ceux, dirigés par des élus démocrates, qui ont engagé plus rapidement des dispositifs plus vigoureux.

La gestion de la pandémie a permis à la France d'être dans le peloton de tête des pays qui l'ont contenue efficacement et ont donc préservé leurs populations¹².

L'efficacité des mesures prises, la qualité du système de soins et le caractère égalitaire de son accès ont été déterminants. Ainsi l'état de santé de la population française apparaît sensiblement meilleur que celui des pays comparables et les mesures prises pour contenir les conséquences de la COVID l'ont maintenu. L'ensemble de ces données donne à réfléchir singulièrement en France où le catastrophisme, parfois teinté de complotiste, a longtemps prévalu. Au point - cas unique au monde - que des poursuites judiciaires contre des ministres ont été engagées. Quoi qu'il en soit, la démonstration est rapportée que le système de santé français est efficace, de bon niveau pour la qualité des soins qu'il dispense et pour leur couverture. Ce qui garantit une égalité d'accès dont l'épreuve de la pandémie a fait la démonstration.

Quatre enseignements issus des résultats de l'étude « nature Human Behaviour » :

Le premier est l'impact de la vaccination sur l'espérance de vie. Plus le taux de vaccination est élevé et renouvelé et moins le nombre de décès est important

Le deuxième est la rapidité de mise en œuvre des mesures de prophylaxie

Le troisième met en évidence la qualité du système de soins (hospitalier notamment)

Le quatrième révèle l'état de santé général des populations et donc des politiques publiques.

Henri DEBRUYNE
Président du MEDI

MEDI
Monitoring European Distribution of Insurance



11 - Publiée à l'automne 2022

12 - Le journal Le Monde du 02 novembre 2021 a d'ailleurs titré : Covid 19 et espérance de vie : mention honorable pour la France !





UN ASSUREUR CÉLÈBRE POUR SES DRAMES

Henry de Montherlant, né le 21 avril 1896, a appartenu à l'Assurance. Pierre Sipriot, dans l'ouvrage qu'il lui a consacré, « Montherlant sans masque » (1), nous donne quelques précisions à ce sujet : « La famille Montherlant serait incomplète sans l'oncle Guy de Courcy, directeur de la Compagnie maritime des Assurances Générales, *le richard de la famille*, autrement dit, l'homme qui la faisait vivre.

C'est dans ses bureaux de la rue de Richelieu que Montherlant commença en 1914 sa vie professionnelle. Il fut agent d'assurances pendant deux ans, comme Giono a été employé de banque. Giono ne s'en est pas caché. Montherlant a toujours voulu faire croire que « sa famille avait de la fortune ».

« La famille, riche, propriétaire en 1900 d'une automobile grand luxe, d'une maison confortable, traversait à la mort de Joseph de Montherlant en 1914 des revers qui contraignirent Henry à aller travailler à la compagnie d'assurances de l'oncle Guy comme secrétaire, et à l'occasion comme *sauteris* ».

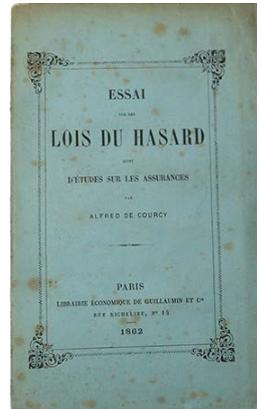
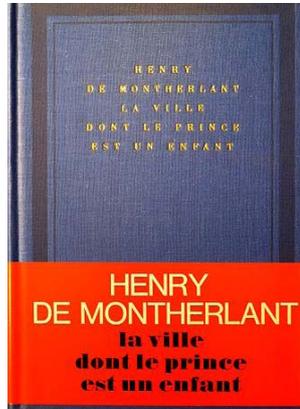
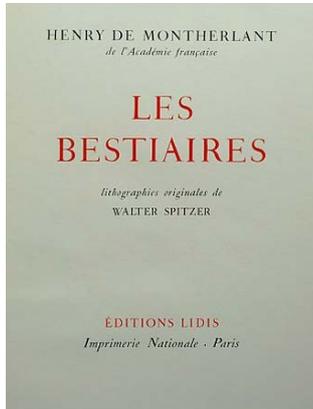
Il avait cependant des loisirs qui lui permirent de commencer son roman *Les garçons*. Voilà ce que rapporte Pierre Sipriot : « L'écrit de 1914 n'est qu'une ébauche parfaitement illisible. Le tout fait sept pages, rédigées au dos de documents de la compagnie d'assurances maritimes de l'oncle Guy, le bureau où Montherlant a travaillé deux ans (1914-1915), s'y rendant tous les matins à la façon d'un coupable qui se constitue prisonnier ».

Après la guerre, sa grand-mère lui écrit le 5 janvier 1919 pour lui annoncer que l'oncle Guy (fils d'Henry de Courcy) « l'a fait inscrire sur le tableau d'honneur des employés de son bureau d'assurances tués et blessés à l'ennemi ». Quelques jours après, le 13 janvier 1919, elle lui écrit à nouveau : «... j'ai eu hier une conversation très importante avec l'oncle Guy à ton sujet car il m'a demandé franchement tes projets pour la compagnie d'assurances, car il a besoin de nouveaux employés tant les affaires augmentent ; il fait faire même un nouveau bureau. Tu jugeras de mon embarras car je ne voulais rien préciser et ne pas le froisser ; j'ai été aussi jésuite que possible en disant qu'il fallait que tu gagnes plus et que ton anglais te serve, ce qui a paru le frapper et je lui ai dit mon vif désir que tu trouves une situation avec des Américains.

La conclusion a été ce que je voulais : qu'il n'y avait pas de décision à prendre pour le moment et qu'on agirait le moment venu au mieux de tes intérêts ; mais il est déjà prévenu, ce qui est beaucoup.

Cette conversation avec l'oncle Guy, je la trouve très importante car il est prévenu que rien n'est moins sûr que ta rentrée au bureau, et la question « Interprète » l'a frappé car il m'a encore demandé si tu avais un papier constatant ta qualité d'interprète ; il semblait trouver cela important et je me demande s'il aurait une idée derrière la tête à ce sujet... ».

Dans sa réponse, datée du 16 janvier, Montherlant se fait valoir. Avec les Américains, il a de quoi vivre et largement. Il sait se débrouiller. Sur l'argent, il ne crache pas : « Il est bien que l'oncle Guy semble bien disposé. Mais il faudra lui dire un jour que je touche d'assez fortes sommes qu'on pourrait exagérer de façon qu'il se sente gêné à me reprendre à moins. On pourrait toujours exagérer l'importance de mon poste actuel et la part de valeur personnelle qu'il m'a fallu montrer pour l'obtenir. A ce propos, si je suis attaché auprès du lieutenant Moon, même sans avoir le dollar, je toucherai davantage qu'actuellement à la mission : à peu près 300 francs par mois. Il y aurait peut-être intérêt – ce serait à voir- à présenter ma position actuelle comme une situation que je saurais acquiesce, et où je toucherais



Henry de Montherlant
Les jeunes filles



500 francs par mois, ce qui serait exact, à peu près, si j'avais le dollar...

« La rentrée aux Assurances pourrait marcher, s'il m'était laissé des facilités de m'absenter un peu plus. A mon retour, je pourrais supporter de rester un certain temps sans travailler beaucoup à ma littérature parce que mon livre est fini et qu'il ne reste plus que les dimanches. J'espère que cette année verra, à ce point de vue au moins, un commencement de résultat... ».

Mais que faire en 1919 lorsqu'on attend sa démobilisation et que l'on a vingt-quatre ans ? L'oncle Guy n'est guère encourageant, car Montherlant ne veut plus entendre parler de l'agence générale de la rue Richelieu. Il écrit à sa grand-mère, le 9 juillet 1919 : « Le baron de Soucy ne m'aimait pas, se plaignait que mon traitement fût pris sur ses fonds à lui (dont il eût pu disposer plus utilement). Il se plaignait que je n'amène pas d'affaires.

Je ne puis maintenant être saute-ruisseau, allant porter les quittances aux gens. Il me faudrait donc une place supérieure, mais comment, n'ayant et ne voulant avoir aucune capacité dans la question assurances ? Je ne peux être là comme petit commis à mon âge ».

L'oncle Guy envisageait même l'agence de Neuilly. Mais le neveu ne voulait plus être assureur et comme me l'a écrit Pierre Sipriot, « il désirait être Montherlant ou rien ».

Il fut donc Montherlant pour la littérature et pour l'art dramatique mais il aurait pu faire une belle carrière dans notre profession. En effet, son grand-père maternel, Emmanuel de Riancey, était sous-directeur de la compagnie d'assurances générales contre l'incendie. Il avait même servi en 1868 à Rome dans les zouaves pontificaux. Henry, le père

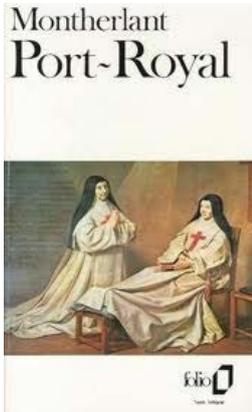
du zouave, a été cité trois fois par Victor Hugo dans *Les Châtiments*, ce qui fait dire à Montherlant : « Je tiens pour flatteur que le nom d'un homme politique oublié figure trois fois dans l'œuvre d'un génie » (2).

Par sa grand-mère Marguerite de Riancey, née Courcy, Montherlant est encore apparenté à l'assurance. Marguerite est en effet la fille d'Henry de Courcy et de Marie de Gourcuff, deux noms éminents de notre profession. En effet le frère d'Henry de Courcy n'est autre que le célèbre Alfred de Courcy (1816-1888), directeur de la compagnie d'assurance générale maritime, poète et romancier, et arrière grand-père de l'écrivain Michel de Saint-Pierre. Mr P.J. Richard, dans son *Histoire des Institutions d'Assurances en France* (3) nous précise : « en 1833, Mr de Gourcuff avait engagé le fils d'un de ses parents, un jeune homme de dix-sept ans, très doué pour les mathématiques, Alfred de Courcy, à venir près de lui à Paris pour le seconder à la compagnie d'assurances générales sur la vie ».

« Beaucoup de calculs en tous genres sont nécessaires, avait-il écrit à son père. Alfred a de l'aptitude pour un travail de ce genre et, s'il veut s'y livrer, il pourra devenir capable d'acquérir une position d'autant plus avantageuse que les hommes instruits dans cette partie sont très rares. Il en existe à peine deux en France ». En 1836, à moins de vingt ans, Alfred de Courcy fait paraître « La théorie des annuités viagères et des assurances sur la vie » en deux volumes. Cet ouvrage servira de base aux calculs des tarifs de la compagnie d'assurances générales vie, seul portefeuille vie qui existait en France en 1830. Le Comte de Gourcuff avait mis en route cette société, la dirigea de 1819 à 1863, et la laissa à son fils qui en conserva la direction jusqu'à son décès en 1888. Il avait fondé en 1817 la Compagnie Commerciale d'Assurances Maritimes.



Art & Histoire



En 1857, Alfred de Courcy s'opposera à Napoléon III qui voulait créer une « Caisse d'Etat agricole ». Sous la Troisième République, son livre « De l'Assurance par l'Etat » défend le principe de la liberté des conventions. En 1883, il dénonce « le protectionnisme à rebours » dont profitent les sociétés étrangères. Il fût l'un des apôtres de la participation du personnel aux bénéfices de l'entreprise et comme le précise P.J. Richard : « Il ne serait que juste d'attribuer à Alfred de Courcy la paternité de l'assurance de groupes, étudiée dans son projet de Caisse de Prévoyance des Employés et Ouvriers de l'Etat, soumis au Ministre des Finances en 1872 ».

Mr P.J. RICHARD qui fut Président fondateur de l'A.S.A.L.A. (4) termine son ouvrage par cette belle phrase d'Alfred de Courcy, arrière grand-oncle de Montherlant qui prononça en 1854 ce qui sera ma conclusion :

« L'Assurance n'a pas épuisé le champ de ses applications possibles : c'est une institution ingénieuse et féconde, susceptible d'en recevoir encore de nouvelles ».

Daniel ANCELET

- (1) P. Sipriot : « Montherlant sans masque » R. Laffont 1982
- (2) Montherlant : Notes sur Port-Royal, Théâtre, Pléiade, p.525
- (3) Editions de l'Argus, 1956
- (4) Association symphonique artistique et littéraire de l'assurance, dissoute en 2021.

Votre véhicule est équipé de l'une de ces fonctions ?


CARGLASS®

99%

des modèles de véhicules du marché⁽²⁾ peuvent être recalibrés par CARGLASS®

100%

des pare-brise ADAS⁽¹⁾ remplacés dans notre réseau sont recalibrés



CHEZ CARGLASS®, LE RECALIBRAGE EST OBLIGATOIRE POUR TOUT REMPLACEMENT DE PARE-BRISE ÉQUIPÉ D'UNE CAMÉRA !

 **01 70 96 46 00***

*Prix d'un appel local

www.carglass.fr

(1) ADAS : Advanced Driver Assistance System (Systèmes avancés d'aide à la conduite). (2) Taux calculé sur la période suivante : janvier 2020 au 31/08/2020, sur la base du nombre de recalibrages réalisés par CARGLASS® au regard du nombre de demandes de recalibrages faites auprès de la cellule vitrage CARGLASS®. Renseignez-vous auprès du call center ou de votre centre CARGLASS® * Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.carglass.fr


Freinage d'urgence automatique


Régulateur de vitesse adaptatif


Anti-franchissement de ligne

Ces principales fonctions d'aide à la conduite (ADAS)⁽¹⁾ sont portées par la caméra située sur le pare-brise.

CARGLASS®, EXPERT DU RECALIBRAGE DE LA CAMÉRA EMBARQUÉE SUR LE PARE-BRISE !

Le saviez-vous ?

Pus de 200 000 français ont pris rendez-vous en 2022 dans l'un des centres Audika pour réaliser un bilan auditif ⁽¹⁾ gratuitement.

**Nouvelle année, nouvelles résolutions
Et si vous commenciez par prendre soin de votre audition ?**

**EN 2023, AGEA SENIOR ET AUDIKA RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT POUR VOUS
ENCOURAGER A HONORER VOS RESOLUTIONS ET VOUS INVITENT A REALISER**

UN BILAN AUDITIF⁽¹⁾ GRATUIT

Vous bénéficierez des conseils des spécialistes Audika pour vous apporter la solution la mieux adaptée à vos besoins et vos attentes, ainsi que le suivi nécessaire pour vous procurer la plus grande satisfaction.



Grâce à ce partenariat vous bénéficiez d'une remise jusqu'à 20% sur l'achat de vos aides auditives⁽²⁾

Pour bénéficier de cette offre, prenez rendez-vous dans le centre Audika le plus proche de chez vous, en appelant votre numéro exclusif :

0800 08 11 90 

en précisant le code : « AGEA SENIOR »

AGEA SENIOR

Clara Wieck-Schumann, une étoile au firmament du romantisme

Clara Wieck, une enfant prodige



Portrait de Clara Schuman - 1838

Évoquer Robert Schumann et Johannes Brahms ne serait se faire sans rendre hommage à l'artiste, la muse, la compositrice, l'épouse, la mère, l'amie et la pianiste de légende du romantisme, Clara Schumann. Née Clara Josephine Wieck le 13 septembre 1819 à Leipzig - ville du kantor Johann Sebastian Bach - fille du grand pédagogue de la musique Friedrich Wieck et de la cantatrice-pianiste Marianne Tromlitz, elle-même

issue d'une famille de musiciens renommés, Clara, tout comme Mozart quelques soixante années plus tôt, est l'enfant prodige, qui à l'âge de huit ans, se produit sur les plus grandes scènes d'Europe sous le regard sévère et exigeant de son père. La vie d'artiste devient la raison d'être de Clara Wieck ; une échappatoire affective à la séparation douloureuse de ses parents et matérielle à la condition féminine dans une société patriarcale poussée à l'extrême.

Dès lors, les artistes de son temps lui portent une admiration sans faille ; Paganini reconnaît qu'elle a la vocation de l'art parce qu'elle en a la sensibilité, Liszt décrit chez-elle une supériorité réelle, un sentiment profond et vrai, une élévation constante, Chopin l'encense pour l'énergie, l'intelligence et la précision de son jeu, et Schumann, tel Pygmalion, vénère la jeune muse de dix-sept ans ; Clara est plus grande virtuose encore et met les compositions de Chopin presque mieux en valeur que Chopin lui-même. Représentez-vous la perfection, une maîtrise qui semble s'ignorer elle-même.

Un amour entre les portées

Et c'est bien en ces années 1835-1836 où sa vie bascule. Clara Wieck, inaccessible enfant surdouée, chaperonnée par son père, dont la seule langue maternelle s'exprime au travers du clavier, devient la jeune fille belle, brillante, adulée ; la statue prend mouvement, s'émancipe. Robert Schumann, de neuf ans son aîné, élève de Friedrich Wieck depuis 1828, la connaît depuis toujours. Autour de Chopin, Paganini, Ernestine von Frincken sa furtive fiancée, Robert, rêveur Eusebius & fougueux Florestan, dresse un portrait secret. Mais qui se cache donc, dans son célèbre *Carnaval op.9*, sous le masque de Chiarina, une de ses plus belles pages, sublime *passionato* romantique qui arrache les cœurs ? Le code est subtile... dans le calendrier Aurore relie Eusebius à Clara... et, plus explicite quand Robert dédicace sa sonate en fa dièse mineur. à Clara par Florestan et Eusebius. Enfin dans une lettre du 13 février 1836, le masque tombe : *Autrefois, en des mots délicats et tendres, j'exprimais facilement mon attachement ; aujourd'hui je ne le puis plus. Et si aujourd'hui tu ignorais mes sentiments je serais incapable de te les exprimer. Aime-moi - aime-moi bien.* Le sort en est jeté, les fiançailles secrètes conclues, reste pour Friedrich Wieck à autoriser la bénédiction nuptiale.



Robert Schumann - 1839

Un amour impossible



Robert & Clara Schumann - 1847
Lithographie de Eduard Kaiser

Wieck interloqué, furieux, tombe des nues. Jamais il ne mariera sa fille à ce pianiste raté, ce compositeur inconnu ; l'éloignement fera l'affaire... Clara part seule en France pour sa gloire... Elle y fera la renommée d'un certain Robert Schumann en jouant ses œuvres devant le tout Paris. Les amoureux s'unissent par lettres et partitions interposées. Il lui

envoie ses *Scènes d'enfants*, elle écrit pour lui ses *Romances* opus 11. La troisième le touche particulièrement, elle lui rappelle Chopin. Au-delà d'une romance... plus élégiaque, c'est un *notturmo*. Pour Clara, c'est une *idylle*... plus une *valse* qu'un *nocturne* ! La séparation les rapproche, mais les rêveries ont une fin. Friedrich Wieck accuse Schumann d'alcoolisme et de folie. Celui-ci, en désespoir de cause, se tourne vers la justice. Le verdict est sans appel. La veille de ses vingt et un ans, le 12 septembre 1840, Clara Wieck épouse Robert Schumann.

Scènes de la vie conjugale

Après l'amour fou, caché, passionné, les lettres enflammées, le journal composé à deux voix évoque la nouvelle vie de Clara, faite de renoncements ; la société l'exige, l'épouse ne peut vivre que dans l'ombre de son époux. Adieu la carrière de soliste, place au temps des maternités, huit enfants en treize ans. Robert compose, Clara inspire, conseille, interprète, est de toutes les créations. Robert n'est

jamais aussi heureux et touchant que lorsqu'il écrit pour le cercle intime, mélodies, musique de chambres et pièces pour piano... en témoignant *l'album pour la jeunesse* et les admirables *Scènes de la forêt*. *Papa a écrit pour l'anniversaire de Marie tout un cahier de petites pièces pour enfants qui lui ont fait un très grand plaisir.* - *Petit livre pour nos enfants*, 13 octobre 1848.

Un ange passe, mais lequel ?

Dix années de mariage, le temps du bonheur s'éloigne, la santé de Robert se dégrade. Hallucinations, acouphènes, dépressions, l'ange de la mort rode. Ultime développement de la syphilis, la folie envahie l'âme de Robert. Clara résiste, s'arme de courage, porte la famille à bout de bras jusqu'à l'épuisement. 30 septembre 1853, dernière lueur d'espoir, un messenger frappe à la porte. L'ange blond de vingt ans parcourt quatre cents kilomètres à pied pour rencontrer le couple mythique. Robert exulte ; *Un jeune homme est apparu qui, avec sa merveilleuse musique, nous a étreints tous dans notre profondeur la plus intime. Hier, visite de Johannes Brahms : un génie !!!* L'éclaircie est de courte durée, les démons réapparaissent dans l'esprit de Robert et le rongent. Ombre de lui-même, il cherche en vain les chants de l'aube ; *la musique se tait maintenant, du moins extérieurement* - écrit-il le 6 février 1854 à son ami le violoniste Joseph Joachim - *Maintenant, je dois terminer. Il fait déjà sombre.*

Robert Schumann se jette dans le Rhin le 27 février. Le 4 mars, il est interné à l'asile d'Endenich près de Bonn, sa dernière demeure. Joachim et Brahms le visitent, les médecins interdisent à Clara, enceinte, de le voir. Alors comme au



Clara Schumann - 1857
Daguerréotype



Passion musicale



Johannes Brahms - ca.1853

temps de la jeunesse, de l'amour fou, de Clara Wieck, Clara lui fait parvenir des lettres, des romances, les dernières romances, celles de l'opus 21. D'une poignante nostalgie, tout sonne comme une douce réminiscence des années 1840, au temps béni où Chopin et Mendelssohn, ses chers disparus, adulaient la jeune femme, l'artiste, l'étoile filante du piano, comme une ultime dédicace à *mon mari bien-aimé*. Le 27 juillet 1856, Brahms conduit Clara à Eindhoven, après vingt-sept mois de séparation Clara retrouve Robert à l'agonie pour une ultime preuve d'amour – *Je l'ai vu ; c'était le soir entre, 6 et 7 heures. Il me souriait et m'a embrassée avec une infinie tendresse ; déjà il ne pouvait plus commander à ses membres, tendre son bras vers moi – jamais je n'oublierai cela ! Pour tous les trésors, je ne donnerais pas cette étreinte !* Le 29 juillet Robert rejoint le panthéon de la génération romantique.

La passion Clara...

Clara n'est plus la muse, elle se mue en gardienne du temple. Soutenue par Johannes Brahms, une étoile naît : Clara Schumann, pianiste, succède à Clara Wieck. Allemagne, France, Angleterre, Hollande, Belgique, Danemark et jusqu'en Russie, quarante années durant, Clara n'a de cesse d'interpréter et de faire connaître l'œuvre de son cher Robert. De plus, il faut bien nourrir la famille ! Alors les concerts s'enchaînent attirant l'admiration de tous les artistes, de tous les critiques d'Europe.

Pour Johannes, l'artiste, la mère, la veuve, l'image de Clara, de quatorze ans son aînée, est plus qu'un exemple ; *Je t'aime plus que moi-même, plus que n'importe qui et plus que tout au monde*. Pour Clara, la mémoire de Robert reste intacte, la mort ne les séparera jamais ; Johannes ne peut être que l'ami,

le confident, un amour platonique. Clara exige même que les lettres trop explicites à son égard soient détruites. Seules sont tolérées les allusions, les citations musicales. Ainsi les derniers *intermezzi & klavierstücke* pour piano de Brahms libèrent une étrange atmosphère schumannienne aux couleurs automnales, faite de correspondances, de réminiscences, de prolongements...

Savoir dire adieu...

Les années passent, Clara intègre les œuvres de Johannes à son répertoire, des pièces en partie écrites à son intention. En 1892, après la disparition de quatre de ses enfants, Clara Wieck-Schumann fait ses adieux à la scène. Clara continue cependant à jouer pour ses proches et en octobre 1895, prenant congé de Johannes, elle lui rend hommage en interprétant ses *klavierstücke*.

A 77 ans, le 20 mai 1896, Clara Wieck retrouve Robert Schumann dans l'éternité suivie, onze mois plus tard, par Johannes Brahms.

Que reste-t-il de l'héritage de Clara Wieck-Schumann ? Des lettres d'amour, un journal intime, des portraits, des daguerréotypes, des témoignages... Mais de son œuvre, de ses compositions, tout est à découvrir ou presque, à l'égal de ces femmes qui vécurent dans l'ombre de génies romantiques, Fanny Mendelssohn ou Alma Malher.



Clara Schumann - 1879
Pastel de Franz von Lenbach

Florestan de Marucaverde

Passion musicale



POST
SCRIPTUM...
*IL N'EST RIEN
QUE JE PLACE
AU-DESSUS
DE LA JOIE
DE COMPOSER...*
CLARA SCHUMANN

- *Lieder & pièces pour piano de Clara Schumann* par Orianne Moretti & Ilya Rashkovskiy - CD Correspondances Compagnie - EAN 3770001731001

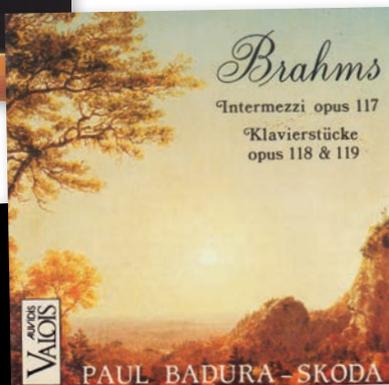
- *Pièces pour violon et piano de Clara & Robert Schumann* par Sophie Wang & Florian Glemser - CD Avi-music EAN 4260085534838

- *Carnaval de Robert Schumann* par Alicia de Larrocha - CD Decca EAN 028942152526

- *Intermezzi & Klavierstücke de Brahms* par Paul Badura-Skoda CD Valois-auvidis - EAN 3298490061152

- *Journal intime de Clara & Robert Schumann* Editions Buchet-Chastel EAN 9782283032756

- *Lettres d'amour de Clara & Robert Schumann* Editions Buchet-Chastel EAN 9782283028841



Fascinante Namibie

Le continent africain est mystérieux, chaque pays est unique, mais il faut aimer l'Afrique et ses habitants pour profiter pleinement des nombreux voyages proposés.

Le KENYA, la TANZANIE ou l'AFRIQUE DU SUD sont des rendez-vous incontournables et, depuis des décennies, font le bonheur des amateurs de safaris photos. En revanche la NAMIBIE est peu visitée par les Français.

C'est pourtant une des régions les plus incroyables d'AFRIQUE AUSTRALE.

Je vais essayer de vous la faire découvrir.

C'est le désert le plus vieux du monde, le NAMIB, qui a donné son nom au pays.

L'histoire de la Namibie est commune à l'Afrique. Elle commence avec ses peuples ancestraux et par leurs récits dessinés sur les parois rocheuses de sites reculés. Puis son entrée dans le monde moderne et dès la fin du XIX^e siècle, la Namibie a été victime de l'expansion coloniale allemande. Le peuple Herero, dont les terres ont été spoliées, se soulève en 1904 contre la colonie. Entre 1904 et 1908, 100 000 personnes auraient été tuées (on considère qu'il s'agit du premier génocide de l'histoire). En 1919 en vertu du traité de Versailles, l'Allemagne perd le pouvoir en Namibie. En 1920 l'Afrique du Sud obtient de la Société des Nations un mandat lui permettant d'administrer le Sud-Ouest africain. En 1990 l'ONU organise des élections générales au suffrage universel, Sam Nujoma devint le premier président du pays.

La population est estimée à environ 2 millions 500 000 habitants avec un peu plus de 2 habitants au km², elle affiche l'un des taux de densité les plus

bas d'Afrique. Elle se compose pour l'essentiel de 12 grands groupes ethniques. La société namibienne est plutôt conservatrice et croyante, 85% des habitants sont chrétiens et la majorité appartient à l'Eglise luthérienne.

Les namibiens, qui vivent en clans, ont un sens très fort de l'appartenance communautaire. Il les oblige à aider l'un des leurs qui est en difficulté : qu'il s'agisse de donner à manger ou à prendre soin de celui qui est malade ou même d'adopter un enfant orphelin. Cousins, frères et sœurs sont interchangeable et dans certaines régions rurales les hommes ont des dizaines d'enfants et sont parfois incapables de dire si tel ou tel garçon est bien leur fils.

Dans une culture qui exalte le pouvoir masculin, être une femme en Namibie n'est pas chose facile. Cependant les Namibiennes tiennent un rôle essentiel dans la vie locale et municipale, beaucoup ont participé de manière héroïque à la lutte en faveur de l'indépendance.

La Namibie représente l'expérience africaine par excellence. Elle présente une extraordinaire diversité de paysage, de parfums, de rencontres hors du commun.

Des dunes de sable désertiques aux roches chargées d'histoire du Brandberg, en passant par les lions du Parc Naturel d'Etosha, sans oublier les éléphants nomades du bush ou encore les traditions ancestrales du peuple Himba, l'aventure namibienne ne s'écrit jamais au singulier.

Il faut être amoureux des grands espaces vierges où le temps reste suspendu, pour en apprécier toute sa beauté.



Voyage



Le pays présente une géographie et une géologie très variées. Le territoire peut être divisé en cinq grandes régions - le désert du Namib et les plaines côtières du Sud et du Centre - le plateau central descendant vers l'est et ses inselbergs (montagnes isolées) - le sable du Kalahari la plus vaste étendue de sable de la planète bordant les frontières du Botswana et de l'Afrique du Sud, le bushveld boisé de la région du Kavango et de la bande de Caprivi, les célèbres dunes de la côte des Squelettes, aussi passionnantes qu'inquiétantes.

Le désert du Namib, paysage de dunes ocres émaillées (composées de sable quartzique coloré, présentent des teintes variant du crème à l'orange et du rouge au violet), de lacs salés asséchés, englobe la majeure partie du centre de la Namibie (32000 km²).

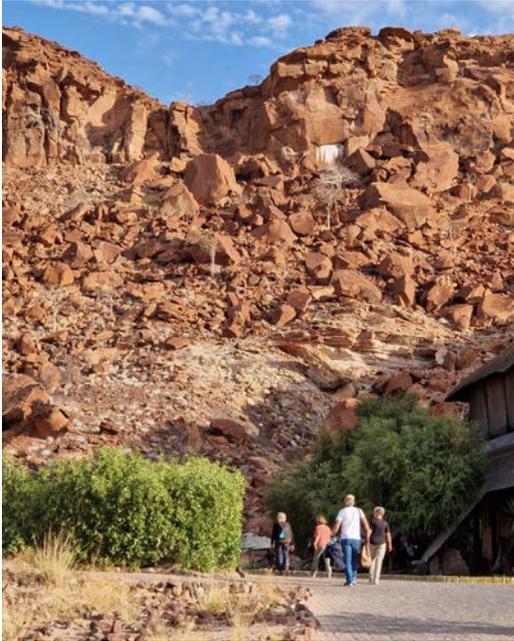
Il prend tout son sens avec la spectaculaire étendue de sable de SOSSUSVLEI dont les dunes atteignent plus de 300 m de haut, elles semblent appartenir à un autre monde, en particulier lorsque la lumière les effleure au lever du soleil. Contrairement aux dunes anciennes du Kalahari, celles du Namib se déplacent avec le vent et adoptent des formes distinctes en perpétuelle évolution.

Les sables du désert font place comme par magie à une architecture germanique lorsque l'on arrive à Swakopmund, ressemblant à une ville balnéaire de la mer du Nord transplantée sur le continent africain.

Une autre ville tout aussi étonnante : Lüderitz : la ville entourée du désert et de la côte Atlantique sud est battue par les vents. L'emplacement est étonnant, mais son architecture Art nouveau séduira les plus exigeants. Vestige colonial allemand, la ville rappelle un village bavarois avec ses églises, ses boulangeries et ses cafés. Un des endroits les plus incongrus de l'Afrique.



Voyage



Un peu plus au Sud, le Fish River Canyon : nulle part ailleurs en Afrique vous ne trouverez quelque chose de comparable, il mesure 160km de long jusqu'à 27 km de large et atteint 550 m de profondeur.

Remontons vers le NORD

Tout d'abord le Nord-Ouest le Damaraland offre une des plus spectaculaires diversités de paysages du pays . Caché dans les sillons rocheux, Twyfelfontein (source douteuse) recèle tout comme le Brandberg, des peintures rupestres et des petroglyphes parmi les plus beaux d'Afrique Australe (au moins à 6000 ans) classé au patrimoine mondial de l'Unesco ; sans compter la forêt pétrifiée, non loin, ainsi que les vallées bordées de palmiers semblables à des oasis.

Au Nord Est, appelée la terre des Rivières et encadrée par le Kunene et l'Okavango, le long de la frontière angolaise et à l'est par le Zambèze et le Chobe, la région la plus densément peuplée. Contrastant avec la majeure partie du pays, la région du Kavango et la bande de Caprivi sont un paradis de verdure.

Si la NAMIBIE présente une extraordinaire variété de paysage, c'est aussi une des contrées les plus arides et sèches de la planète, dont l'avenir se voit menacé par la désertification et la pénurie d'eau.

Les trois principales zones d'observation de la faune en Namibie se concentrent dans le Nord du pays, le Kaokoveld, où les rares éléphants du désert et rhinocéros noirs suivent le cours de la rivière jusqu'à la côte des squelettes, la bande de Caprivi et le Khaudum National Park refuge des derniers lycaons de Namibie et où le lion est revenu et surtout le parc national d'ETOSHA, étant l'une des plus belles réserves animalières au monde.

Parmi les mammifères emblématiques, je citerais ceux que j'ai pu admirer : l'éléphant du désert, le rhinocéros noir, le lion, le léopard, le guépard, la girafe, l'hyppopotame.

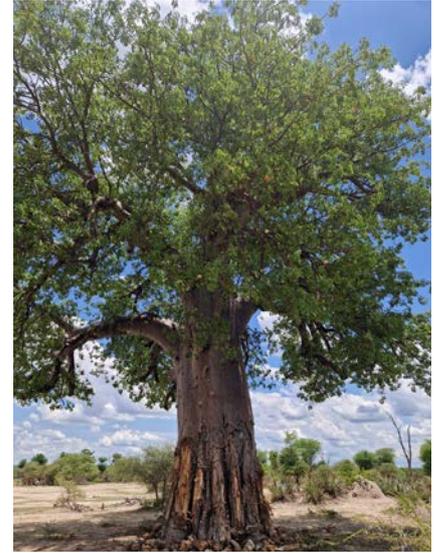
Je n'oublie pas les ruminants et mammifères à sabots, Bubale roux, le Gemsbok, l'impala, le Buffle d'Afrique, le Gnou, le zèbre. Dans le groupe des ongulés à cornes, on trouve une bonne douzaine d'espèces d'antilopes.

Le long du littoral désertique, les otaries à fourrure côtoient les manchots du cap et les flamants.

Malgré ses paysages désertiques inhospitaliers, on dénombre plus de 700 espèces d'oiseaux de toutes formes et de toutes couleurs, dont le plus gros : l'autruche. On peut aussi apercevoir des faucons, aigles, chouettes et vautours (70 espèces).



Voyage



Les nids des passereaux appelés les « républicains sociaux » m'ont beaucoup impressionnée : ils peuvent contenir plusieurs centaines d'oiseaux et peser plusieurs tonnes.

Parmi les nombreuses curiosités végétales de la Namibie, l'extraordinaire *Welwitschia mirabilis* qui pousse uniquement dans les plaines caillouteuses du Nord du Namib. Malgré son aspect ébouriffé, la plante ne compte que deux longues feuilles. Au fil des ans, ses feuilles lacérées par le vent lui donne l'apparence d'une énorme laitue flétrie. Les feuilles emmêlées peuvent mesurer jusqu'à 2 mètres de diamètre. La plupart des spécimens ont moins de 1000 ans mais peuvent continuer de pousser jusqu'à 2000 ans.

Une autre curiosité : Le concombre du désert est une cucurbitacée qui pousse en milieu désertique mais il ne s'agit pas d'une espèce du désert car elle n'a pas la capacité d'empêcher la perte d'eau par transpiration et doit puiser celle-ci dans la nappe phréatique. Mais historiquement la survie de l'homme dans le désert du Namib fut rendue possible par cette curieuse plante épineuse : le melon nara.

Après un peu d'histoire, de nature, de faune, de flore comment ne pas évoquer 2 peuples de NAMIBIE : les Herero et les Himba.

Les 120 000 Herero de Namibie sont présents dans quelques régions du pays, ils font partie des peuples bantous originaire d'Afrique centrale qui ont migré vers le sud. La tenue très caractéristique des femmes, une énorme crinoline portée sur une kyrielle de jupons associée à une coiffe en forme de corne, est un héritage des missionnaires allemands de l'époque victorienne.

50 000 Himba vivent encore en Namibie, ils sont éleveurs semi-nomades qui mènent une vie proche de celle de leurs ancêtres. La tradition perpétuée par les femmes qui s'enduisent le corps d'un mélange odorant de beurre, d'ocre et d'herbes, a été souvent filmée. La substance qui pare leur peau d'une teinte orange foncé, fait fonction de protection contre le soleil et les insectes. Les femmes Himba ne s'habillent pas à l'occidentale et portent pour tout vêtement une jupe (très courte) plissée en peau.

Il faut également évoquer les différentes langues utilisées en Namibie. L'anglais est la langue officielle, mais la lingua franca est l'afrikaans. La plupart des Namibiens ont comme première langue un dialecte bantou ou une langue khoisan. En raison du passé colonial, l'allemand demeure aussi largement parlé. On entend aussi parler portugais à la frontière de l'Angola. Une particularité des langues de plusieurs groupes de Namibie, par exemple les Kung San, est qu'il s'agit de langues à « clics ». Les « clics » se prononcent en faisant claquer la langue contre différentes parties de la bouche. On dénombre quatre sortes de « clics », latéral, palatal, dental et labial. Inutile de dire que je ne me suis pas essayée à l'exercice.

Ce petit résumé est un condensé de 13 jours de voyage sur les routes et les piste de ce merveilleux pays, et s'est poursuivi par la traversée du Botswana et du Zimbabwe en route vers les chutes Victoria, mais ceci est une autre histoire.

Marie-Odile CORMIER



SAUVONS LES ABEILLES



L'abeille a été déterminante dans l'histoire de l'humanité. Sait-on comment les abeilles sont apparues sur terre ?

Elles sont des descendantes de guêpes. La guêpe est l'ancêtre de trois espèces d'insectes : les fourmis, les abeilles et les frelons (tout comme un primate est l'ancêtre de plusieurs espèces d'hominidés : les gorilles, les chimpanzés et les humains). Les trois espèces issues des guêpes primitives sont donc cousines. Il semble que ce soit leur nourriture qui ait déterminé les formes des différentes familles, les abeilles étant végétariennes, les frelons carnivores et les fourmis, omnivores. Elles ont un point commun : lorsqu'elles vivent en communauté, leurs cités sont organisées avec des castes spécialisées autour d'une unique reine pondreuse. Travailleuse, vivant en collectivité, adoptant un comportement social ordonné et produisant le miel, aliment complexe et sacré. Au moins 20 000 espèces d'abeilles sont répertoriées sur la planète dont environ 2 000 en Europe et près de 1 000 en France. L'espèce la plus connue est *Apis mellifera*.

Les abeilles ont une grande maîtrise de la chimie puisque, en dehors du miel, elles produisent la cire qui va permettre de fabriquer les murs, la propolis, et la gelée royale. Il faut signaler un dernier élément, la communication chimique par le goût. Reconnu depuis l'antiquité, chaque miel allie les vertus médicinales de la fleur dominante dont il provient. Les abeilles couvrent un rayon d'environ 4 km autour de la ruche, et doivent butiner 10 millions de

fleurs pour fabriquer 1 kg de miel. C'est le miel qui a fourni le goût sucré aux hommes des cavernes, donc le premier contact avec la douceur en bouche. Par la suite, le miel a servi aux premières pâtisseries, et même à la préparation de l'hydromel qui est la première boisson alcoolisée de l'humanité, on en buvait au Néolithique il y a 10 000 ans.

Le miel servait aussi de premier remède pour la pharmacie, qui aurait cru qu'un jour un chirurgien mettrait du miel sur une plaie pour faciliter sa cicatrisation. Le miel a pour vertu de ne pas pourrir et de pouvoir être conservé indéfiniment.

Platon aurait eu la sagesse d'une abeille qui se serait posée sur ses lèvres alors qu'il était nouveau-né. On retrouve d'ailleurs cette idée que les abeilles désigneraient les bébés sacrés en se posant sur leur bouche dans d'autres mythologies, comme chez les peuples indiens, chinois ou mayas.

Dans la bible, la terre promise à Moïse, en 1 300 avant Jésus-Christ est ainsi désignée : « La terre où coulent le miel et le lait ».

Le roi Salomon, en l'an 1 000 avant Jésus-Christ, écrit que l'exemple des abeilles montre un idéal de sagesse à suivre pour réussir. Le même roi Salomon a d'ailleurs fait condamner les assassins d'Hiram, le génial architecte de son Temple, en mettant des ruches dans leur ventre éviscéré.

Revenons au fil du temps, les ruches sont devenues de plus en plus grandes. Chaque abeille va, au cours de sa vie, changer d'emploi,

Biodiversité

devenant successivement ouvrière, maçonne, puis exploratrice.

Comment communiquent-elles ? (Source INRAE)
Tout d'abord, la danse. Les abeilles font des huit dans le ciel pour signaler l'emplacement d'une source de nourriture ou d'eau. Selon l'inclinaison du huit, elles indiquent l'objectif et le vol idéal par rapport au soleil.

Ensuite, il y a les vibrations. L'exploratrice en entrant dans la ruche fait frémir ses ailes pour informer les autres de sa découverte et du nombre de collègues qu'elle estime nécessaire pour faire sa récolte. Puis l'odeur, comme tous les insectes à antennes, elle communique en utilisant les phéromones olfactives, c'est-à-dire d'infimes gouttelettes de vapeur qu'elle émet et qui correspondent à des phrases. On pourrait ajouter un quatrième élément : le chant. Ce sont de vrais chants produits par des reines qui servent pendant une période précise : le choix de la reine. Elles combattent à mort pour définir laquelle doit régner sur la ruche. Une seule survivra.

Quelle est leur situation globale ? Catastrophique, les abeilles sont en voie de disparition dans le monde entier. En France, 30 % des colonies disparaissent chaque année. Plusieurs causes ont été repérées : Premièrement l'utilisation généralisée dans l'agriculture des insecticides et pesticides (tout spécialement les néonicotinoïdes) la France devient le seul pays au monde à tous les interdire. Puis, depuis quelques années il est constaté que les champs électromagnétiques, notamment ceux liés aux réseaux de téléphonie mobile, et les lignes hautes tensions perturbent la boussole interne des abeilles. Troisièmement, la prolifération exponentielle d'un acarien parasite tueur, le *Varroa destructor*, importé de Chine en 1980. Et quatrièmement depuis 2004, l'invasion de frelons asiatiques, le *Vespa velutina* extrêmement agressif dont les populations sont en forte croissance démographique.

Ces adversaires sont effrayants, les abeilles se regroupent à l'entrée de la ruche pour essayer de former un bouchon vivant. Cela ne décourage pas les frelons asiatiques qui les attrapent avec leurs pattes griffues et les décapitent les unes après les autres. Les frelons maîtrisent parfaitement le vol géostationnaire. Ils restent immobiles, puis soudain se jettent sur leurs proies. Pour cent abeilles qui gênent quelques secondes un seul frelon, d'autres parviennent à en massacrer des centaines. Les abeilles ne savent plus quoi faire. Elles se replient au fond de la ruche déterminées à se sacrifier pour sauver leur monarque. Les frelons n'ont guère de difficulté à se débarrasser des dernières gardes. Le plus gros s'avance vers la reine abeille et la décapite

d'un coup de mandibule. La ruche se transforme alors en cimetière. (Ceci est le résumé d'un film tourné par l'INRAE à l'extérieur et à l'intérieur d'une ruche grâce à de minuscules drones).

Il existe une espèce de crapauds canadiens qui se figent dans la glace des lacs gelés. Lorsqu'on les réchauffe, ils reprennent vie et ont gardé la mémoire des lieux où ils ont par le passé repéré de la nourriture. Les crapauds produisent une substance grasse et sucrée qui protège leurs cellules. C'est une sorte de glycérine.

Pour faire le rapport avec la reine abeille, le miel agit comme cette glycérine pour la cryogéniser sans geler son sang. Comme le miel ne s'altère pas, elle est réanimable.

Le changement climatique a une importance capitale, le climat à venir est notamment en fonction des émissions ou concentrations de gaz à effet de serre dues aux activités humaines, et aux changements d'utilisation des terres en agriculture ainsi que la déforestation. Les insecticides sont pointés du doigt comme étant l'un des facteurs responsables du déclin des abeilles. Préparons-nous à un monde où la chaleur montera, où l'eau potable devra être défendue. Ces différents éléments perturbent le climat, mais nous devons tenir compte de l'évolution de la population mondiale. Le défi est de nourrir la planète, plus de 10 milliards de personnes en 2050.

Ce n'est pas que la pollution des sols, des eaux et de l'air qui s'avère néfaste pour la culture de fruits et de légumes. La menace est moins directe mais tout aussi grave, car un maillon essentiel de la chaîne fonctionne mal aujourd'hui : la pollinisation. La capacité à percevoir les odeurs est essentielle pour les abeilles, celles-ci jouent un rôle important dans la capacité à repérer les fleurs pour s'alimenter et polliniser, trouver des partenaires pour se reproduire et éviter les prédateurs.

Avez-vous remarqué que le pare-brise de votre voiture est plus propre et quasiment sans insectes ? Oui, 75 % des insectes ont disparu !

Avez-vous remarqué que lorsque vous faites du jardinage il y a beaucoup moins ou plus de vers de terre ? Oui, ils doivent rester des acteurs majeurs dans la structuration des sols.

La biodiversité est confrontée à un changement global qui contribue largement à son érosion, 80 % des espèces végétales se reproduisent grâce aux abeilles. Leur disparition entraînerait une catastrophe écologique dont on ne mesure pas encore l'ampleur. Sauver les abeilles est plus qu'une cause écologique parmi d'autres, c'est un combat pour notre survie.

André COMBIER



www.resterjeune.com

Retrouvez forme et santé
depuis chez vous avec
Julien Hyardet



Amélioration
du sommeil



Perte de
poids



Réduction des
douleurs



Diminution du
stress



Amélioration de
l'équilibre



Réduire l'impact
du diabète

Ce que nous proposons dans la **méthode Rester Jeune** pour les 50 ans et plus

- ✓ 10 Espaces complets dédiés à la nutrition, à la santé et au bien-être
- ✓ Plus de 250 vidéos d'activité physique adaptées à votre profil
- ✓ Un groupe privé réservé aux membres
- ✓ Une planification qui vous guidera chaque semaine
- ✓ Un coach personnel 24h/24 et 7j/7
- ✓ L'accompagnement pour les plus de 50 ans n°1 depuis 2022

Bénéficiez de la première semaine **OFFERTE**

Et pour aller plus loin, obtenez **-20%** sur votre adhésion grâce au code promotionnel : **AGEA**



Rester Jeune

Votre allié sport & bien-être

★★★★★ 4,9

www.resterjeune.com

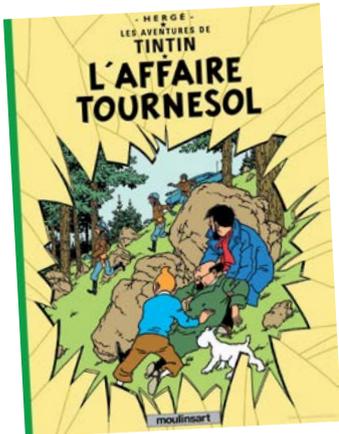
Disponible sur
App Store



Disponible sur
Google play



Un assureur nommé Séraphin Lampion



Le mariage de la bande dessinée et de l'assurance n'est pas une chose inimaginable et je viens en apporter la preuve éclatante : Nous avons tous en tête les aventures du petit gaulois Astérix dont le barde, Assuranceturix, est régulièrement ligoté et baillonné pour l'empêcher de s'exprimer. Nous avons

tous lu ce monologue désopilant de Charles Cros « *L'homme aux pieds retournés* », cité dans l'anthologie « *Humour 1900* » de Jean-Claude Carrière (éditions j'ai lu, 1980), où il déclare notamment : « *J'étais employé dans une compagnie d'assurances contre les pompes funèbres... Je me lève à cinq heures du matin. Dans la compagnie, on veut des employés sérieux. Il faut être là à sept heures sonnantes, et il faut bien une heure et quart pour aller de chez moi au bureau.* » Certains d'entre nous se souviennent de « *la famille Fenouillard* » de Christophe (l'immortel auteur du sapeur Camember), publiée par Armand Colin en 1965. Nous y retrouvons avec surprise page 81 cet entrefilet éloquent : « *La main de la justice s'abat sur ce pauvre Fenouillard qui, malgré ses protestations, est traîné au poste sous la prévention d'escroquerie manifeste et de tentative de strangulation sur la personne de M. Polycarpe Collinet, agent d'assurances contre les accidents de terrain* ».

Mais le pompon, si j'ose dire, nous le trouvons dans les aventures de Tintin. Hergé avait eu des démêlés avec son assureur et n'avait rien trouvé de mieux pour se venger que le mettre en scène en le ridiculisant. Les tintinophiles pourront en témoigner, et voici les détails qu'en fournit le Prix Femina 1915 pour « *la Cache* » (Editions Stock), Christophe Boltanski, complaisamment étalés dans le Figaro littéraire du jeudi 17 décembre 2015 : « *Il déboule à l'improviste, souvent au pire moment, un pied dans la porte, le sourire aux lèvres... Il accapare votre canapé, votre temps, parfois votre argent... Ce sans-gêne, ce raseur olympique, je connais maintenant sa date de naissance :*

19 janvier 1955. Ce jour-là, il surgit dès la deuxième case, il entre comme un bourrasque dans le château de Moulinsart, vient percuter le capitaine Haddock, avant de prendre possession de son fauteuil et de son whisky... »

Notre chroniqueur poursuit en se délectant des précisions apportées et des détails étalés : « *Séraphin Lampion, des assurances Mondass, est un archétype, à l'égal d'une Madame Verdurin ou d'un Eugène Rastignac. Le modèle de l'enquiquineur. Figure essentielle du panthéon d'Hergé, il apparaît, sur fond de guerre froide et de moustaches de Pleksy-Gladz, au cinquième épisode de l'Affaire Tournesol. Avant de sortir en album, Tintin a été chaque semaine une planche, une planche de salut !* ». Jamais las d'en rajouter, l'auteur étale son obsession du personnage : « *Séraphin Lampion, avant d'entrer dans l'éternité du livre, est un fait historique... L'évènement le plus important depuis que Tintin a marché sur la lune. Le parasite s'inscruste. Il assure un intermède comique dans chacun des titres suivants. En décidant de reproduire cette œuvre tintinesque dans sa version originale, les Editions Casterman la font renouer avec l'histoire. La publication intégrale de ce feuilleton Hergé devrait s'étaler sur huit ans. Le présent volume (1), onzième d'une collection qui en comptera douze, rassemble les albums parus dans le journal entre 1950 et 1958.* »

Bien plus, dans le Figaro Magazine du 30 décembre 2015, le tailleur Scapini en rajoute une couche, sans doute pour faire bonne mesure : « *Dans chacun de ses ouvrages, Hergé se montre très soucieux du détail des vêtements habillant ses personnages : Haddock porte le grand croisé de capitaine de la marine marchande, avec chemise à col dur et papillon noir. Le majordome Nestor arbore classiquement des rayures, un des frères Loiseau une redingote et lavallière à l'ancienne, Séraphin Lampion un costume indigo à col pointe, et Rastapopoulos un smoking blanc.* »

C'est ainsi, même lorsqu'on souffre d'orchidoclastie, qu'on entre en douceur dans l'éternité des classiques !

Daniel ANCELET

(1) Le Feuilleton intégral d'Hergé, vol.11, Casterman, 439 p. 80€ (2015)



AURA / AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES

L'assemblée générale du 9 mars 2023 au golf de Saint Clair en Ardèche

Nous étions 43 présents dans ce bel établissement au milieu du domaine d'un golf magnifique.

Nous avons le plaisir d'avoir Erick MEYER représentant Christian BUTET, Président d'AGEA AURA et les excuses de Gérard LEBEGUE notre Président National d'agéa sénior empêché ce jour-là.

Nous avons observé une minute de silence pour nos amis décédés au cours de cet exercice et personnellement j'ai eu une pensée émue pour notre Délégué Départemental du 43, Philippe RIVOIRE, jeune retraité parti bien trop tôt et pour lequel j'avais une profonde amitié.

Après les traditionnels comptes-rendus des différents rapports votés à l'unanimité, Rémy CHOLLET notre Délégué Social AGEA AURA nous a redéfini ses missions et son rôle social au sein de la région.

En fin de séance, en Visio conférence, nous avons eu l'intervention de Jean-Marie SAUNIER directeur de la CAVAMAC qui nous a fait un déroulé de nos régimes de retraite et de leur pérennité à long terme.

Après les questions diverses et la clôture de l'Assemblée Générale, nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié suivi du déjeuner dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Je profite de cette page ouverte pour remercier l'ensemble des présents à cette manifestation avec un remerciement particulier aux membres du bureau, au Conseil d'Administration et aux délégués départementaux, qui par leurs actions et dynamisme, font vivre la région agéa sénior AURA.

Je leur renouvelle à tous, toute ma gratitude et ma franche amitié».

Pascal Robin

Président de la région Agéa Senior AURA



La vie des régions



Christiane BARBOT, première femme Agent Général de France en 1949

« Suite à l'envoi de notre traditionnelle et annuelle boîte de chocolats, Christiane BARBOT, domiciliée à BOURGOIN-JALLIEU, Agent Général retraitée du Groupe WINTERTHUR, m'a fait parvenir un charmant courrier de remerciement tout en évoquant sa longue carrière d'Agent Général.

Appelée à 19 ans à devenir Agent Général de la Société WINTERTHUR suite à un décès dans sa famille, elle est nommée le premier janvier 1949 à l'agence de BOURGOIN-JALLIEU.

D'après ses dires, elle serait la première femme de FRANCE nommée Agent Général.

Engagée syndicalement durant une grande partie de sa carrière, elle fût successivement membre puis Présidente de l'amicale des AGA WINTERTHUR et enfin Présidente de la chambre syndicale du Nord Isère.

Veuve à 40 ans, elle a su mener de front, avec courage, sa carrière professionnelle dans l'assurance et l'éducation de ses enfants.

Durant 43 ans, elle exerce notre belle profession qu'elle quitte avec regrets en 1992 pour une retraite pourtant bien méritée.

Elle est fière d'avoir «bien tenu sa place» et nous confirme que «le travail, c'est la santé.»

Aujourd'hui à 93 ans elle mène une retraite paisible entourée de sa famille et de ses amis. Elle milite toujours dans le milieu associatif et est heureuse de vivre.

Nous souhaitons à Christiane une longue vie et nous la remercions de son témoignage. »

Pascal Robin



NORD-PAS DE CALAIS



Assemblée Générale du 14 mars 2023 à Saint-Omer

Nous sommes une trentaine de membres et conjoints pour cette AG qui a lieu au Golf de Saint-Omer à Lumbres.

Nous sommes accueillis par le Président Philippe Blaise qui excuse l'absence de notre secrétaire Albert Charlemagne, souffrant.

Après avoir demandé une minute de silence et fait mémoire des membres de notre association disparus depuis la dernière AG, le Président Philippe Blaise nous fait lecture de son rapport moral (remplaçant au vol le secrétaire Albert Charlemagne) et le trésorier Jean-Paul Armengaud nous fait le rapport financier de l'année écoulée, validé par le contrôleur aux comptes Marie-Thérèse Poissonnier. Ces 2 rapports sont approuvés à l'unanimité. Election du tiers sortant : Philippe Blaise, Michel Beaugrand et Pierre-Guy Reynaert qui sont réélus à l'unanimité. Un nouveau membre rejoint le bureau : Michel Gondy.

Puis le Président Blaise ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a pour but d'adapter nos statuts avec la création d'un fonds de réserve selon l'article 17, cohérent avec la décision d'agée sénior au plan national. Vote acquis à l'unanimité.

Lionel Defoor, responsable social, nous fait un point de l'actualité et rappelle à chaque adhérent de ne



pas hésiter à le contacter pour toute aide éventuelle ou renseignement. Ghislain Degroote, responsable recrutement, nous explique sa nouvelle fonction de « délégué pêcheur » qui a pour objet de contacter les futurs retraités afin de les faire adhérer à agée sénior en double appartenance lors de leur départ en retraite.

Luc Gobé nous présente le futur et séduisant voyage qui aura lieu mi-octobre prochain en Champagne : visite de Chamery-en-Champagne l'un des plus beaux villages fleuris de France, visite en petit train à travers le vignoble, visite d'une cave et dégustation, déjeuner en costume traditionnel puis croisière-promenade sur la Marne. Départ en bus le matin depuis Béthune.

A l'issue de la réunion, Charlotte Humez, œnologue, nous explique son magnifique projet imminent de plantation de vignes à Linselles dans le Nord sur une superficie globale de sept hectares en intégrant des personnes porteurs de handicap



La vie des régions

dans le métier. Puis elle nous propose une séance de dégustation de quatre vins très différents et tout autant délicieux !

Après un bon repas, nous nous rendons à Saint-Omer où des guides nous attendent pour la visite de la ville.

Nous nous rendons d'abord à la magnifique Cathédrale de Saint-Omer. La ville a été fondée par Omer ou Audomar (d'où les audomarois !) au 7^{ème} siècle. A l'origine, la région était païenne et Dagobert nomme Omer évêque de Thérouanne pour évangéliser ce qui deviendra la région de Saint-Omer. La ville se développa sensiblement à tel point qu'elle comptait environ 30.000 habitants au moyen-âge contre 15.000 actuellement ! Il s'agit d'une église de style gothique édifée en 300 ans ayant succédé à un édifice roman et l'on y retrouve les différents styles gothiques : naissant, rayonnant et flamboyant. On remarque aussi l'influence anglaise dans la construction de la cathédrale en raison des nombreux échanges de commerce ayant eu lieu historiquement entre l'audomarois et l'Angleterre (Calais n'est qu'à 40 km). En 1559, est créé le diocèse de Saint-Omer et donc de cette cathédrale, diocèse qui fut finalement déplacé à Arras au 18^{ème} siècle. Il s'agit donc dorénavant en fait d'une Basilique.

Attardons-nous sur le magnifique buffet d'orgue baroque du début du 18^{ème} siècle créé par l'atelier audomarois des frères Piette : plus de 3000 tuyaux reliés aux 4 claviers !

Admirons le tombeau de Saint Erkembode « le saint qui aide à marcher vers la lumière », 4^{ème} évêque de Thérouanne au 8^{ème} siècle soit 100 ans après Audomar, et toujours prié pour les maladies de jambes notamment des enfants ou afin de faciliter les pas des tout-petits.



L'évêque Saint Omer n'a droit qu'à un cenotaphe (tombeau sans corps) car il date du 13^{ème} siècle soit près de 600 ans après la mort du fondateur !

Regardons avec admiration l'horloge astrolabe de l'artiste audomarois Pierre Enguerran qui donne l'heure, la date du jour, le signe du zodiaque et la position des astres. Elle date de 1558, toujours en bon état de fonctionnement et dont certains mécanismes sont ceux d'origine.

Nous pouvons voir également une œuvre unique du 13^{ème} siècle « le Grand Dieu de Thérouanne » : statue monumentale de 2,25 m de hauteur ornant jadis la cathédrale des Morins (c'est à dire Thérouanne : capitale de la Morinie, rasée en 1553 par Charles-Quint).

Sans oublier de nombreux tableaux (Rubens...), bas-reliefs, autels, retables et statues qui foisonnent dans cette magnifique Basilique et la superbe façade extérieure en Gothique Flamboyant dont le tympan du 12^{ème} siècle représente le Jugement Dernier.

Puis nous nous rendons au Palais Episcopal, magnifique bâtiment tout proche de la Cathédrale, restauré et transformé par Louis XIV et devenu maintenant le Palais de Justice.

Nous allons ensuite sur la Grand-Place de Saint-Omer où nous apprécions les quelques bâtiments anciens subsistants : « Tribunal des petites peines » bâtiment le plus ancien avec sa toiture caractéristique en pas de moineaux. « Bâtiment du Bailli » où la justice était rendue. « Halle échevinale » ensuite transformée en Théâtre appelé « moulin à café » au 18^{ème} siècle en raison de sa forme.

Après cette visite de près de 2 heures, chacun est reparti chez soi, content de cette journée très sympathique et amicale.

Pour le secrétaire,
Ghislain Degroote



NORMANDIE



Assemblée Générale du lundi 17 octobre 2022 au Havre - restaurant Les Régates

28 personnes étaient présentes dont 19 adhérents et 25 pouvoirs avaient été remis.

Mireille Gruyer a remercié les personnes présentes.

Après avoir excusé les absences pour raison de santé de Michel Moulette, Pierre Epineuse et Joseph Tranchida, elle a invité l'assistance à une minute de silence en hommage aux collègues et amis disparus dans l'année.

Elle a rappelé ensuite que le bureau s'efforçait de choisir un lieu différent chaque année pour être le plus près possible des adhérents. L'an prochain l'assemblée générale se tiendra à Villedieu-les-Poêles.

Elle a donné ensuite la parole aux divers intervenants parmi lesquels se sont exprimés :

Hugues Lescure, trésorier de l'association, qui a présenté le résultat de l'amicale. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.

Jean-Marie Martin a fait état de la situation de l'action sociale de l'amicale et apporté des précisions sur les démarches en fin d'activité.

Pierre Epineuse n'ayant pas pu participer à la réunion, Jean-Marie Martin a ensuite évoqué la relation avec agéa sénior. La prochaine AG de agéa sénior sera couplée avec une AGE afin de voter le



changement des statuts et transformer l'Association en Fédération. Le but étant de permettre à AGÉA d'agir au nom de toutes les amicales, régions et compagnies, tant sur un plan de communications que judiciaires, si nécessaire.

Après échanges, les présents ont donné leur accord sur le vote des statuts et du règlement intérieur d'AGÉA. Mireille Gruyer votera donc en ce sens.

La séance a été levée à 13 heures.

Un délicieux repas a suivi la réunion puis une visite du Port 2000 a été très appréciée.

La présidente
Mireille Gruyer



Que devient-elle ?

Nous avons laissé cette petite amicale toute jeune élue et pimpante lors du dernier numéro de janvier dans les préparatifs des fêtes de fin d'année. Les cartes postales furent envoyées et le président Philippe Gauthier et la secrétaire Anne-Marie Rétif suivirent une formation pour apprendre à gérer leur site. Ils réalisèrent un film qu'ils y postèrent pour présenter les vœux du conseil. **Un comité de communication fut constitué avec Alain Ravaux, Gérard Barbat, et Martine Aymard.** Et alors ?

- « Notre équipe s'est mise au travail sur plusieurs sujets :
- animer,
 - distraire,
 - communiquer autrement.

ANIMER :

Tout de suite, nous avons pris conscience du clivage généré par l'âge entre nos adhérents et les plus anciens, (et nous les remercions encore de nous être si fidèles) et par l'absence de connexion internet/mail ou leur faible usage pour d'autres. Nous n'y sommes

pas assez attentifs. Aussi, nous continuons à échanger par téléphone le plus possible avec eux et à **leur envoyer des cartes postales, tout en restant à l'écoute de leurs souhaits.**

DISTRAIRE :

La région parisienne offre de nombreuses possibilités pour occuper nos après-midis et **le 30 mars, une trentaine d'entre nous sont retournés dans le passé pour assister à la construction de la cathédrale Notre-Dame au Moyen Âge (entre 1163 et 1345) à la Cité de l'Histoire sous le parvis de La Défense.** Le chantier était interdit aux visiteurs du XXI^e siècle car il ne fût pas sans risque. Mais grâce à l'intelligence virtuelle, ils ont pu monter voir les cloches, assister à la construction des voûtes, à la pose des rosaces. Ils bavardèrent un moment avec Eugène Viollet-le-Duc en 1857 qui entreprit de la rénover après avoir subi les assauts des intempéries et de l'histoire... Avant, ils avaient parcouru le couloir du temps en écoutant Jeanne d'Arc, en allant à l'école en 1904, dans les mines de charbon ou sur les champs de bataille de 1940 : émotions, sensations et frissons étaient au rendez-vous. Heureusement, une boisson les attendait à la sortie pour partager leurs impressions.

En passant, ils se sont arrêtés pour discuter un moment avec Victor Hugo dans le salon de 360



Charlemagne



Jeanne d'Arc

degrés, ils ont pu marcher en l'écoutant, immergés dans son univers. Retrouvez quelques photos de ce bel après-midi en vous connectant sur notre site : <http://ageasenior.fr/ile-de-France/>

La vie des régions



À l'arrière-plan, l'église Saint-Étienne-du-Mont, à gauche la faculté de Droit et à droite le Panthéon



Le Panthéon de face

Le 18 avril, d'autres pèlerins ont décidé de s'engager sur le chemin du V^e arrondissement de Paris pour y découvrir ses merveilles lors d'une sortie gratuite préparée par Marie-France Bouvier et Gérard Barbat.

Ils se promènèrent entre **les arènes de Lutèce, la place de la Contrescarpe** et **la Sorbonne**. Ils laissèrent de côté le Jardin des Plantes, l'Institut du monde arabe et la Grande Mosquée de Paris où ils se seraient bien arrêtés pour prendre un thé à la menthe. En revanche, ils s'attardèrent devant **le Panthéon**, l'église Saint-Etienne du Mont consacrée à Sainte Geneviève, patronne de la ville de Paris, inhumée dans la crypte quelque temps après la mort de Clovis (VI^e siècle). Refaite au XII^e puis XV^e, entre le gothique flamboyant et le classicisme avec son jubé remarquable, le seul à ne pas avoir disparu à Paris, elle jouit d'un grand prestige. Seule, reste une tour de la première église abbatiale augustinienne



Le jubé de l'église Saint-Étienne-du-Mont



Les arènes de Lutèce

du XII^e siècle enchâssée dans la cour du lycée Henri IV. Louis XV en a promis la construction d'une nouvelle pour l'abbaye Saint-Geneviève en 1744. En forme de croix grecque, cette dernière sera transformée et renommée en 1791 en « **Panthéon des Grands Hommes** ». Nos pèlerins ont longé la faculté de droit construite en 1757 pour y arriver en tournant le dos au jardin du Luxembourg, jardin privé du Sénat.

Quelques mots sur **les arènes de Lutèce** édifiées entre le I^{er} et la fin du II^e siècle, elles pouvaient accueillir près de 15 000 personnes, avec **les Thermes de Cluny** (Musée), ce sont les seuls témoignages de la période gallo-romaine encore visibles à Paris. Elles sont là depuis presque 2 000 ans sans trop de dommages, c'est étonnant !



Façade de l'hôtel de Cluny, qui abrite le musée national du Moyen Âge

COMMUNIQUER AUTREMENT :

Pour communiquer de façon plus ludique, **trois flyers (GIF) animés** furent postés sur notre site pour inciter nos adhérents à venir à notre **assemblée générale du 8 juin** prochain qui aura lieu dans les locaux prestigieux de la Luxury HôtelSchool Paris, suivie d'une balade en bateau mouche. Vous aurez jusqu' au 26 mai, dernier délai, pour vous y inscrire. Des **newsletters** vous seront adressées pour vous avertir. Outre les interventions de nos invités de qualité, vous pourrez regarder un **diaporama animé en continu** de nos diverses réunions et sorties de l'année. **Tous les mois**, nous vous indiquons les nouveaux posts publiés sur le site.

Ainsi, à défaut de le boire, vous y trouverez, **un article sur le beaujolais nouveau** par notre ami Alain Ravaux, avec une photo de sa confrérie. D'autres suivront sur les années 80 par Martine Aymard ou la vie de San Antonio par Gérard Barbat.

Animation, plaisir de lire, de l'histoire, de la culture, tout le conseil s'active pour rendre nos moments de partage souriants et agréables avec, en plus, nos partenaires qui vous proposent des réductions importantes sur l'achat de leurs prestations ou produits ! Il ne faut pas hésiter à nous rejoindre en Île-de-France, **nous vous offrons notre gentillesse en plus !** Pour cela, il suffit de remplir un bulletin, nous nous occupons de tout, juste une signature et un chèque pour compléter l'adhésion manquante !

*Il est encore temps
de nous rejoindre
en payant votre adhésion*

Oui, il faut désormais adhérer aux deux amicales de compagnie et de région ! La Fédération nationale a besoin aussi de financement pour défendre nos intérêts de retraités. **Et puis enfin, vous retrouverez**

la revue agêa senior Infos à nouveau dans vos boîtes à lettres !

Contactez Gérard Barbat, il gère tout !
au **06 75 02 58 87**

Il serait dommage de ne plus pouvoir nous lire !

Scannez le QR code pour découvrir le film de notre sortie. Nous vous invitons à le partager !



Nous essayons de n'oublier personne, à table comme en promenade, au téléphone, par mail ou cartes postales ! Alors venez seul(e) ou avec vos amis, partager notre bonne humeur et notre écoute.

Prochaines sorties **le 15 octobre** lors la fête de la Confrérie des Talmeliers du Pain en Val d'Oise et **une conférence en novembre** « *Que peut nous apporter la naturothérapie* » à nous seniors (entre autres : importance de l'équilibre alimentaire) et peut-être **une formation** à l'utilisation de notre site et de tous les autres qui nous seraient utiles de connaître (comme praga-assurances.fr, par exemple) et une aide pour ceux sans connexion internet... ! Alors à bientôt ! >>

Philippe Gauthier et Anne-Marie Rétif

NB : pour chaque cotisation que vous nous versez, nous reversons 17 € à la Fédération nationale d'agêa senior. Nous sommes, hélas, trop peu nombreux pour offrir des participations dans nos sorties, pour autant, aucun frais de déplacement et de repas ne sont remboursés (sauf un seul par an) aux élus. Nos comptes sont très stricts. Nous remercions les quelques généreux donateurs qui ont arrondi leur versement.



LANGUEDOC



à Narbonne

Les Languedociens se sont retrouvés au restaurant du Moulin de l'Île du Gua, implanté sur la rive droite du canal de la Robine, il est classé au patrimoine mondial de l'Unesco. Le Moulin du Gua est un lieu mythique de Narbonne, construit au XI^e siècle par le roi Louis VI dit « Louis le Gros », ce dernier le céda aux Archevêques de Narbonne. Il se murmure qu'aux temps anciens, à l'époque où Narbonne abritait un Roi juif, c'est le Moulin du Gua qu'Isaac l'Aveugle, compagnon de Maïmonide rédigea la toute première kabbale.

C'est dans cet endroit atypique et précieux que nous avons tenu notre Assemblée Générale de la Région Languedoc. L'ordre du jour était présenté par Daniel Sauvage pour le rapport moral, le rapport financier, ainsi qu'un compte rendu de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2022 d'Agéa Sénior. Il s'agissait d'une année électorale avec le renouvellement du bureau. Notre ami Daniel est arrivé au terme de son mandat après 13 années d'exercices. Il a été remercié comme il se doit pour sa généreuse disponibilité et son dévouement pour l'Amicale, ainsi que pour la préparation du relais avec la nouvelle équipe.

L'Assemblée Générale Statutaire s'est ensuite tenue et a validé les nouveaux statuts avec le changement de nom de l'Association pour : agéa sénior Languedoc.



Nous étions 21 participants et enrichis de 45 pouvoirs qui ont permis d'adopter les délibérations à l'unanimité.

Pendant ce temps-là, nos épouses accompagnées par une guide ont visité cette belle ville Cathare avec notamment la Cathédrale Saint Just et le Palais des Archevêques, dont la salle des Consuls et la salle des Synodes.

A l'issue de nos activités, nous avons partagé le verre de l'amitié, ainsi qu'un déjeuner très convivial.

André COMBIER

Président de l'Amicale du Languedoc.



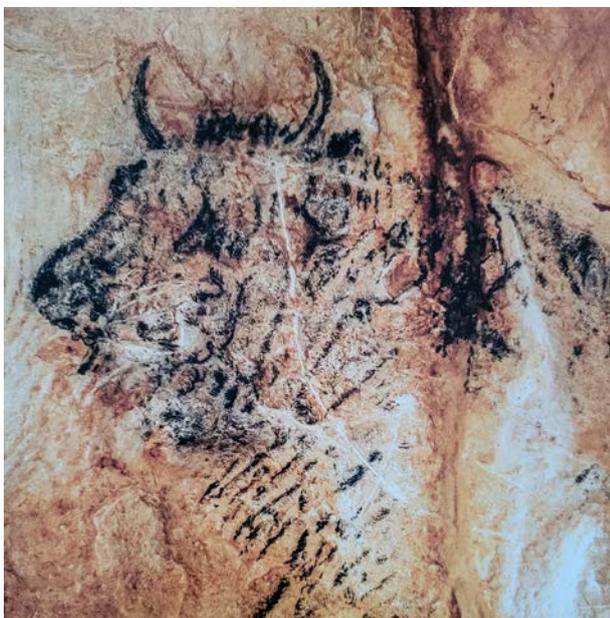
TERRES DU SUD



Visite de la grotte Cosquer à Marseille le 6 avril 2023

Nous avons organisé conjointement MAG 3 Séniors PACA et agéa sénior Terres du Sud la visite de la grotte Cosquer à Marseille le 06/04/2023 et avons réuni 14 adhérents, bien que, manque de chance c'était le jour de la manifestation sur les retraités à Marseille.

Cette grotte sous-marine a été découverte par Henri Cosquer, plongeur professionnel en 1991, elle se situe entre les calanques de Morgiou et Sormiou près de Cassis en Méditerranée. Cette galerie immergée qui mène à cette grotte située à 37 mètres de fonds, cela fait des années qu'il l'avait repérée. Le plongeur finit par arriver au bout de ce boyau et émerge dans une grotte hérissée d'imposants piliers de stalagmites ocre. L'état, propriétaire du site, l'a fait classer monument historique. Une expertise demandée par le ministre de la culture établit une première datation, il s'agit d'un site Paléolithique. Avec plus de 500 peintures et gravures tapissant toutes ses parois visibles, la grotte Cosquer constitue donc un site majeur du Paléolithique.



Une réplique fidèle de la grotte a été réalisée à la villa Méditerranée dans le prolongement du Mucem à 37 mètres sous le niveau de la mer où l'on accède par un ascenseur, puis l'embarquement s'effectue à bord de modules d'expédition, casques audio sur les oreilles et yeux grands ouverts, nous parcourons l'exploration des 1750 mètres riches de plus de 500 ornements pariétaux.

Deux ans de travaux ont été nécessaires pour réaliser cet ouvrage, plus de 30 corps de métiers mobilisés.

Nous avons tous apprécié cette visite de 35 minutes on se croyait vraiment dans la grotte originelle.

Nous avons poursuivi notre journée au restaurant sur le vieux port de Marseille, malheureusement la suite de notre journée devait être poursuivie par la visite de Marseille par le petit train avec arrêt à Notre Dame de la Garde, malheureusement du fait de la manifestation le train n'a pu circuler.

Nous nous sommes donc quittés et chacun dont plusieurs en covoiturage ont regagné leur domicile.

Si vous avez l'occasion de passer à Marseille, venez visiter la grotte Cosquer, vous ne serez pas déçu.

Yves RICHARD



NOS PEINES :

AQUITAINE

| | |
|---------------------|--------------------------|
| Michel JOUSSE | 47300 VILLENEUVE SUR LOT |
| Yves TRABUT CUSSAC | 33500 LIBOURNE |
| Monique PENE | 47400 TONNEINS |
| Bertrand DE LABARRE | 40000 MONT DE MARSAN |

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

| | |
|---------------|------------------|
| Guy CHARBERET | 25300 PONTARLIER |
|---------------|------------------|

BRETAGNE

| | |
|-------------------|-------------------|
| Augustin MARZIN | 29260 TREGARANTEC |
| Jean-Paul STEPHAN | 29900 CONCARNEAU |
| Michel PIETTE | 35500 VITRE |
| Bernard LEVANNIER | 35170 BRUZ |

CENTRE

| | |
|----------------|---------------|
| Georges TOUPET | 18100 VIERZON |
|----------------|---------------|

CHAMPAGNE ARDENNES

| | |
|---------------------|--------------|
| Edouard LEWANDOWSKI | 10000 TROYES |
| Hubert HUARD | 08200 SEDAN |

ILE DE FRANCE

| | |
|----------------------|-------------------------------|
| Jacques-André MANTEL | 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE |
| Patrick DREYFUS | 75017 PARIS |

LORRAINE

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Jean-Marie KROMPHOLTZ | 57000 METZ |
| Danièle KROMPHOLTZ | 57000 METZ |
| Armand BOUCHER | 57700 HAYANGE |
| Joseph LUDWIG | 57460 BEHREN LES FORBACH |
| Jeannette MATHIS | 88600 DOMFAING |
| Marie-Thérèse SIATTE-HERPIN | 54270 ESSEY-LES-NANCY |
| Fred HUMPHREYS | 57600 FORBACH |
| Jean-Pierre KRUMM | 88000 CHANTRAINE |
| Simone PIERRE | 88400 GERARDMER |

MÉDITERRANÉE-PACA

| | |
|-----------------|---------------------------|
| Claude BOUSQUET | 06420 VALDEBLORE |
| Diego GONZALEZ | 83460 LES ARCS SUR ARGENS |

NORD PAS DE CALAIS

| | |
|------------------|-------------------|
| Marcel BOUTRY | 62300 LENS |
| Antoine LEFEBVRE | 59118 WAMBRECHIES |
| Emile TOFFFIN | 59234 FRESSAIN |

NORMANDIE

| | |
|-----------------------|--|
| Raymond VIROLLE | 50530 ST PIERRE LANGERS (ancien président agéa sénior Normandie) |
| Joseph TRANCHIDA | 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF (ancien secrétaire agéa senior Normandie) |
| Claude PERRIER | 76230 BOIS GUILLAUME |
| Bernard-Louis VALDANT | 76600 LE HAVRE |
| Pierre LESUEUR | 27000 EVREUX |

Carnet

OCCITANIE

Georges FONTANGES

46100 CAMBOULIT

PAYS DE LA LOIRE

Bernard MAINGOT

Bernard-Jean HASTINGS

Dominique CHAPUIS

49100 ANGERS

44470 CARQUEFOU

85450 CHAILLES LES MARAIS

PICARDIE

Jean-Michel TUGAUT

Bernard DE PONTALBA

60800 CREPY EN VALOIS

60300 MONT-L'EVEQUE

POITOU CHARENTES

Bernard GUIMBRETIERE

Gérard GROSBOIS

Jean JULES

86100 CHATELLERAULT

16000 ANGOULEME

86600 LUSIGNAN

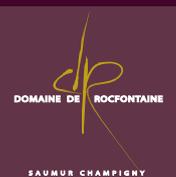
RHONE-ALPES

Bruno BENOIST

38410 VAULNAVEYS LE HAUT

Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.

DOMAINE DE ROCFONTAINE



Situé à PARNAY sur le coteau qui surplombe la Loire entre Saumur et Montsoreau le DOMAINE DE ROCFONTAINE est exploité depuis trois générations, selon la tradition :

- Vendanges manuelles à 90%
- Vinification traditionnelle

Si un jour vous passez à Parnay, c'est en empruntant les rues étroites de cette commune que vous parviendrez jusqu'aux caves de Truffeau du Domaine.

Je serais heureux de vous accueillir.

Adhérents agéa sénior : vous bénéficiez d'une réduction de 15%
sur vos achats de superbes vins Saumur Champigny et Saumur Blanc



Bon de commande
au dos

Calendrier

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE RÉGIONS

| | |
|------------|--|
| 2 MAI | POITOU-CHARENTES À COULON (79) |
| 5 MAI | LORRAINE À MIRECOURT (88) |
| 12 MAI | BRETAGNE À SAINT-MALO (35) |
| 24 MAI | TERRES DU SUD À GORDES (84) |
| 8 JUIN | ILE DE FRANCE À PARIS |
| 6 JUIN | PICARDIE À COUCY LE CHATEAU (02) |
| 3 OCTOBRE | LIMOUSIN À LIMOGES (87) |
| | NORMANDIE À VILLEDIEU LES POLES (50) – HÔTEL LE FRUITIER |
| 19 OCTOBRE | AQUITAINE À BORDEAUX (33) – AUTOMOBILE CLUB |
| 20 OCTOBRE | ALSACE À SAINT HYPPOLYTE (68) – HÔTEL-RESTAURANT LE PARC |
| 26 OCTOBRE | PAYS DE LA LOIRE À ANCENIS (44) – DOMAINE DES LYS |
| 27 OCTOBRE | OCCITANIE À ALBI (81) – HÔTEL MERCURE |

BON DE COMMANDE à adresser à :

DOMAINE DE ROCFONTAINE

accompagné de votre règlement par chèque : **7 ruelle des Bideaux - 49730 PARNAY**

Tél. : **02 41 51 46 89** - Port. : **06 09 28 33 83** - E-mail : **domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr**

Commande possible site agéa sénior www.ageaseniior.fr / code partenaire : ageaseni

| Caisse de 6 ou 12 bouteilles | Prix unitaire en € TTC | Prix unitaire agéa sénior en € TTC | Qté | Total |
|---|--|------------------------------------|-----|-------|
| Saumur A.O.C. - Tradition 75 cl. (2018-2020) | 6,80 | 5,80 | | |
| Saumur A.O.C. - Orée du Bois 75 cl. (2018-2020) | 9,30 | 7,90 | | |
| Saumur Champigny A.O.C. Tradition - 75 cl. (2020-2022) | 7,70 | 6,60 | | |
| Saumur Champigny A.O.C. Vieilles Vignes - 75 cl. (2022) | 8,70 | 7,40 | | |
| | Sous total | | | |
| | Frais de port par 12 bouteilles : 26 € Frais de port par 24 bouteilles : 48 € OFFERT à partir de 36 bouteilles | | | |
| | TOTAL €TTC | | | |

VINS ROUGES
VINS BLANCS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

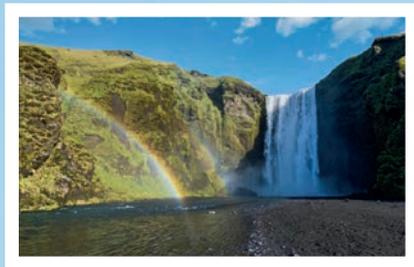
Mail :



COMPAGNIE FRANÇAISE DE CROISIÈRES



CROISIÈRES 100% FRANCOPHONES AU DÉPART DE MARSEILLE & LE HAVRE



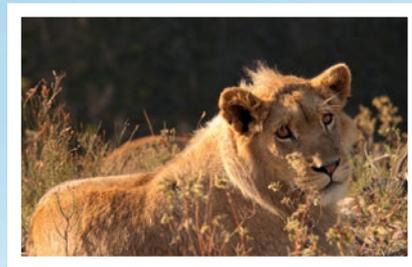
**NORVÈGE & ISLANDE
ÎLES BRITANNIQUES
FLANDRE & BALTIQUE
CANARIES & MADÈRE
CÔTE ATLANTIQUE**

de 2 à 15 nuits à bord
DÉPART : LE HAVRE



**MÉDITERRANÉE & ADRIATIQUE
ÎLES GRECQUES & TURQUIE
ÉGYPTE & ISRAËL
ALGÉRIE & TUNISIE
CORSE & ÎLE D'ELBE**

de 3 à 16 nuits à bord
DÉPART : MARSEILLE



L'AFRIQUE EN COULEURS

**UN ITINÉRAIRE INÉDIT
DE 50 ESCALES DANS 28 PAYS
23 SITES CLASSÉS
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
15 ESCALES PROLONGÉES DE 2 À 3 NUITS**

120 nuits à bord
DÉPART : MARSEILLE



BIENVENUE À BORD DE RENAISSANCE

- PAVILLON FRANÇAIS
- ÉQUIPAGE 100% FRANCOPHONE
- GASTRONOMIE À LA FRANÇAISE
- SUPPLÉMENT SOLO OFFERT
- TAXES & FRAIS DE SÉJOUR INCLUS

Informations & Réservations
sur www.cfc-croisieres.fr et au **04 84 89 02 90**

CFC - Compagnie Française de Croisières, 90 rue de Rome, 13006 Marseille. Immatriculation délivrée par Atout France, sous le numéro IM013220012.
Crédits photos : CFC - Compagnie Française de Croisières, Getty Images, iStock, by AndyHumbert.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE COMPAGNIES

| | |
|--------------|---|
| 10 MAI | MAG3 SENIORS À PARIS |
| 11 MAI | SWISS AGA SENIOR À PARIS |
| 16 AU 23 MAI | CONGRÈS ACR ABEILLE À ST JEAN CAP FERRAT (06) |
| 7 JUIN | AACRG À MONTARGIS (45) |
| 23 JUIN | SAGAMM SENIOR |
| 22 SEPTEMBRE | LA MEDICALE À BOURGES (18) |
| 28 SEPTEMBRE | CONGRÈS REUSSIR SENIOR À COMPIÈGNE (60) |
| | REUNIR SENIOR À PORT BOURGENAY (85) |
| 5 OCTOBRE | AGAR AZUR À CHARTRES (28) |

SORTIES ET VOYAGES

| | |
|-----------------------------|---|
| 8 SEPTEMBRE AU 15 SEPTEMBRE | VOYAGE EN ECOSSE - MAG3 SENIORS |
| 10 OCTOBRE AU 13 OCTOBRE | VOYAGE A ROME - REUSSIR SENIOR |
| 15 OCTOBRE | SORTIE A SOISY SOUS MONTMORENCY (95) - AGEA SENIOR ILE DE FRANCE |

Nouveaux adhérents

| | | |
|--------------------|-------|---------------------|
| BAZIL Patrice | 35135 | CHANTEPIE |
| BOHN Francis | 29400 | LANDIVISIAU |
| BOINO Maryse | 83920 | LA MOTTE |
| BOUZIGUES Andre | 62223 | SAINTE CATHERINE |
| BREGERE Vincent | 42160 | ANDREZIEUX BOUTHEON |
| BRICE Denis | 53170 | ST DENIS DU MAINE |
| CHAUFOUR Jean-Yves | 22770 | LANCIEUX |
| CLEDAT Jean-Marie | 87000 | LIMOGES |
| DE CLOCK Michel | 34500 | BEZIERS |
| DE LA RUE Annick | 78113 | LE TARTRE GAUDRAU |
| DEBORDES Yvon | 22300 | LANNION |
| DELPierre Herve | 59880 | SAINT SAULVE |
| DESANLIS Patrick | 51250 | SERMAIZE LES BAINS |
| DESLANDES Alain | 56120 | JOSSELIN |
| DIARD Yves | 35370 | ARGENTRE DU PLESSIS |
| DUCHAIGNE Olivier | 35410 | CHATEAUGIRON |
| EURIN Herve | 62170 | ECUIRES |
| FOUTEL Jean Herve | 35630 | HEDE BAZOUGES |

Nouveaux adhérents

| | | |
|------------------------|-------|-------------------------|
| FRADET Michel | 06200 | NICE |
| GIANNANDREA Antoine | 78260 | ACHERES |
| GILLARD Corinne | 08000 | CHARLEVILLE MEZIERES |
| GREBMAYER Didier | 67160 | WISSEMBOURG |
| GREFF Philippe | 57350 | STIRING-WENDEL |
| GRUAZ Veronique | 74200 | MARGENCEL |
| GUIHARD Jean | 56130 | ST DOLAY |
| HARY Sylvain | 77140 | NEMOURS |
| HOUEIX Roger | 83110 | SANARY SUR MER |
| HUBERT Loic | 35700 | RENNES |
| JANDROS Marc | 42330 | CUZIEU |
| KINZELIN Jean-Paul | 88630 | SOULOSSE SOUS ST ELOPHE |
| LABATTUT Bernard | 45160 | ARDON |
| LABORIE Jean-Pierre | 19130 | OBJAT |
| LAGARDE Jean-Marie | 33124 | AILLAS |
| LAMOULERE Patrick | 07210 | CHOMERAC |
| LE GALL Herve | 78490 | MERE |
| LEGLAND Alain | 59246 | MONS EN PEVELE |
| LENEVETTE Solange | 56250 | SULNIAC |
| MAESTRACCI Jean-Luc | 06400 | CANNES |
| MALLET Annie | 42440 | NOIRETABLE |
| MALLET Bernard | 42440 | NOIRETABLE |
| MARCELLIN Marie-Josée | 05000 | GAP |
| MARIAT Eric | 74940 | ANNECY |
| MASTANTUONO Jean-Louis | 31600 | MURET |
| MILAN Francois | 38000 | GRENOBLE |
| MILAN Jean | 38240 | MEYLAN |
| MOREL Christine | 22000 | ST BRIEUC |
| PONCHAUT Michel | 72600 | VILLENEUVE EN PERSEIGNE |
| PUCHOUAU Pierre | 32720 | BARCELONNE DU GERS |
| QUERU Philippe | 77000 | MELUN |
| RENARD Philippe | 57340 | DESTRY |
| REYDET Christian | 21200 | BEAUNE |
| ROMAIN Eric | 32500 | LE SAUVETAT |
| ROMEO Francois | 06370 | MOUANS SARTOUX |
| ROULEAU Jean Louis | 35400 | ST MALO |
| ROUZADE Dominique | 13100 | AIX EN PROVENCE |
| ROYER Xavier | 85800 | ST GILLES CROIX DE VIE |
| TARGON Gino | 08200 | GLAIRE |
| THEBAULT Yannick | 56300 | PONTIVY |
| TOUZET Isabelle | 15200 | MAURIAC |
| VIGNAUD Eric | 12000 | LE MONASTERE |
| VIOLLEAU Luc | 85170 | LE POIRE SUR VIE |





euroflorist

THERE'S ALWAYS A REASON

-15%

Pour tout dire avec des fleurs !

Anniversaire, mariage, naissance, remerciements, départ en retraite, deuil ? Ne laissez pas la distance vous éloigner de vos proches ou vos amis ! Exprimez vos émotions avec une livraison de fleurs, partout en France et dans le monde.

Commandez sur www.euroflorist.fr

Pour tous les adhérents AGEA, profitez d'une remise immédiate de **15%** sur votre commande de fleurs (hors livraison). Indiquez le **code promo AGEA15**, votre remise se calcule automatiquement avant le paiement. Les frais de livraison sont de EUR 11,99.



Euroflorist, précédemment Téléfleurs

Conseil d'Administration **agéa sénior**

PRESIDENT



Gérard LEBEGUE (origine AdR AURA)
1, route de la Deille 63490 USSON
☎ 06 70 13 78 33
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr

PRESIDENT ADJOINT



Jean-Pierre CHATELLIER (origine Adr Pays de La Loire)
34 bis, La Bigotière 44690 MAISON S/ SEVRE
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

VICE-PRESIDENT



Daniel SAUVAGE (origine AdR LANGUEDOC)
12, Chemin du Mas Magot 30340 MONS
☎ 04 66 83 14 90 ☎ 06 80 18 99 82
✉ mds30@orange.fr

VICE-PRESIDENT



Marie-Odile CORMIER (origine AdC REUSSIR Sénior)
5, rue des Boulaies 58320 GERMIGNY s/ Loire
☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54
✉ marie-odile.cormier@orange.fr

SECRETAIRE GENERAL



Ronan ROMIEUX (origine Adc Sagamm senior))
4, rue des mésanges 56530 QUEVEN
☎ 02 97 05 05 48 ☎ 06 07 83 77 23
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

TRESORIER GENERAL



André COMBIER (origine Adc Agaregan)
15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES
☎ 06 07 32 51 53
✉ combierandre@orange.fr

Secrétaire adjoint



Pascal ROBIN (origine Adr AURA)
12, rue Virgile
42100 SAINT ETIENNE
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

Trésorier adjoint



Bernard MOUREY (origine Adc Mag3 seniors)
4, rue Joachim du Bellay
70300 LUXEUIL LES BAINS
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27
✉ bmh.mourey@gmail.com

ADMINISTRATEURS



Jean-Luc BONNEFOI (origine Adr Centre Val de Loire)
499 c, Av.de la Granda Rimade
06270 VILLENEUVE LOUBET
☎ 06 12 42 37 61
✉ bonnefoi36@gmail.com



Michel JENNY (origine Adr Alsace)
32, rue Gal. De Gaulle
68340 RIQUEWIHR
☎ 03 89 49 01 08 ☎ 06 09 31 30 56
✉ jenny.michel@wanadoo.fr



Gérard ALEXANDRE (origine Adc Afaregan)
Les Rives du Parc
70, quai du Héron 59500 DOUAI
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83
✉ galexan59@gmail.com



Yves MAITRE (origine Swiss Aga senior)
105, rue de la Prévôté
78955 CARRIERES SUR POISSY
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66
✉ ymaitre78@gmail.com

SYNDIC



Pierre EPINEUSE Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS (origine AdC Sagamm senior)
☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92 ✉ epineuse.ageasenior@gmail.com

CONTROLEUR DES COMPTES



Gérald PAQUET
Le Clos de la Saulaie
41, Av. Pierre Mendès France
45800 ST JEAN DE BRAYE
☎ 02 38 21 60 83 ☎ 06 83 99 86 23
✉ paquetgerald@orange.fr

CONTROLEUR DES COMPTES suppléant



Gérard STROTZ
9, rue Baugru
88200 REMIREMONT
☎ 03 29 62 05 11 ☎ 06 77 06 71 14
✉ gerardstrotz@gmail.com

CONSEILLERS DU PRESIDENT



Charles CAILLAUD
35 Lalande Aubrun 36330 VELLES



Jacques BIGOT
11, rue du Point du jour 86200 LOUDUN



Christian COEURE
9 B, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU

Président et membres honoraires : Georges BELAT / Jean LAISSUS / Michel MOULETTE



Répertoire des Présidents d'Amicales de REGIONS

Adhérentes à agéa sénior

BRETAGNE 006

22 29 35 56
Yves TREVILLY

 30, Bd. De Roche bonne
 35400 SAINT MALO
 ☎ 02 99 20 18 68
 ☎ 06 83 04 11 40
 ✉ yves.trevilly@wanadoo.fr

NORMANDIE 017

14 27 50 61 76
Mireille GRUYER

 15, rue Greenock
 76450 CANY-BARVILLE
 ☎ 02 35 97 59 34
 ☎ 06 80 07 33 02
 ✉ mireille.gruyer.old@orange.fr

ILE DE France 019

75 77 78 91 92 93 94 95
Philippe GAUTHIER

 13, Allée de l'Avenir
 94420 LE PLESSIS
 TREVISE
 ☎ 07 84 43 39 20
 ✉ pgauthier94@gmail.com

PICARDIE 018

02 60 80
Georges BELAT

 6, rue du Bloc
 02250 MARLE
 ☎ 03 23 20 07 34
 ☎ 06 85 84 87 47
 ✉ george.belat@orange.fr

Pays de la Loire 021

44 49 53 72 85
Joël BERT

 Résidence Jade
 4 b, rue Molière
 72190 COULAINES
 ☎ 02 53 15 23 46
 ☎ 06 16 48 00 53
 ✉ jeanphilippe7217@gmail.com

NORD- PAS DE CALAIS 016

59 62
Philippe BLAISE

 23, avenue Pointcaré
 59700 MARCQ
 EN BAROEUL
 ☎ 06 09 10 66 70
 ✉ philippe.blaise@orange.fr

LORRAINE 012

54 55 57 88
Christian COEURÉ

 Domaine de Bel Air
 9 B, rue Mi les
 Vignes
 54520 LAXOU
 ☎ 09 50 70 56 92
 ☎ 06 07 09 98 11
 ✉ christian.coeure@orange.fr

POITOU- CHARENTES 009

16 17 79 86
Gérard FILOCHE

 7, avenue Emile Zola
 17200 ROYAN
 ☎ 05 46 39 35 23
 ☎ 06 81 25 90 62
 ✉ filoche.g@wanadoo.fr

ALSACE 001

67 68
Michel JENNY

 32, rue Gal.
 De Gaulle
 68340 RIQUEWIHR
 ☎ 03 89 49 01 08
 ☎ 06 09 31 30 56
 ✉ jenny.michel@wanadoo.fr

LIMOUSIN 011

19 23 87
Jacques CESSAT

 56, rue du Gué Giraud
 87200 SAINT JUNIEN
 ☎ 05 55 02 90 39
 ☎ 06 12 04 51 33
 - jacquessessat@aol.com

CHAMPAGNE- ARDENNE 008

08 10 51 52
Claude PARADIS

 3, rue des mésanges
 10440 TORVILLIERES
 ☎ 03 25 78 40 99
 ☎ 06 72 87 06 63
 ✉ claudepara10@yahoo.fr

AQUITAINE 002

24 33 40 47 64
Pierre FABRE

 17, rue de
 Strasbourg
 47000 AGEN
 ☎ 05 53 96 56 31
 ☎ 06 72 75 33 91
 ✉ pierre.fabre8@wanadoo.fr

LANGUEDOC 010

30 34 48
André COMBIER

 15, Allée des
 Ecoliers
 30900 NIMES
 ☎ 06 07 32 51 53
 ✉ combierandre@orange.fr

BOURGOGNE- FRANCHE-CONTÉ 005

21 25 39 58 70 71
 89 90
Michel ZIMMER

 21, Boulevard des Alliés
 70000 VESOUL
 ☎ 03 84 78 44 61
 ☎ 06 80 73 57 33
 ✉ zimmer.michel@orange.fr

CENTRE VAL DE LOIRE 007

18 28 36 37 41
 45
Gilbert DIXIMUS

 31, rue de Châteaudun
 28220 CLOYES LES TROIS RI-
 VIERES
 ☎ 02 37 98 54 25
 ☎ 06 03 11 30 00
 ✉ gilbert.diximus@wanadoo.fr

OCCITANIE 015

09 11 12 31
 32 46 65 66
 81 82
Denis CASTAGNET

 ESTOUBE 32700 LECTOURE
 ☎ 05 62 68 98 62
 ☎ 06 08 51 35 78
 ✉ castade@gmail.com

AUVERGNE RHÔNE-ALPES 020

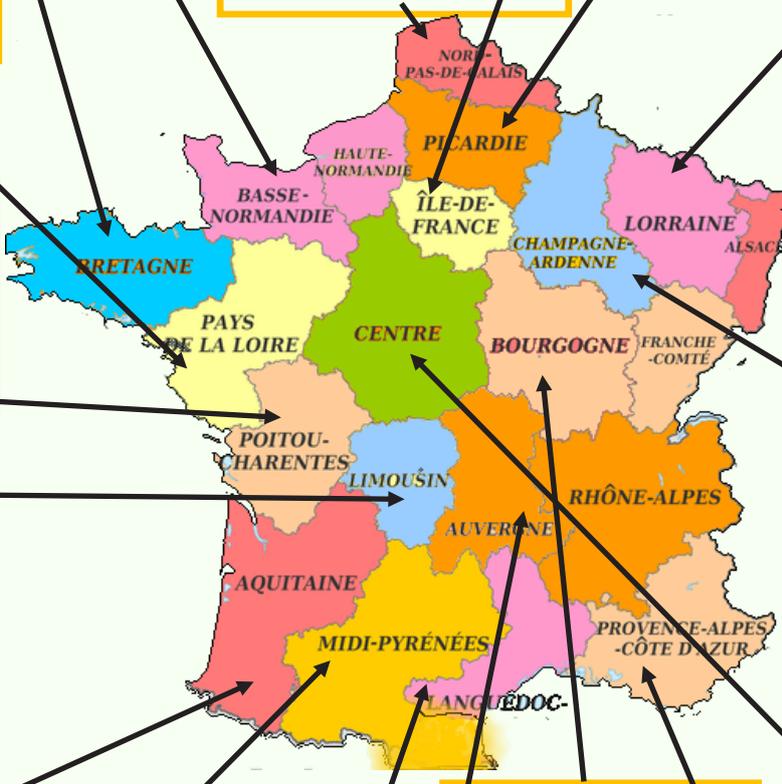
01 03 07 15 26 38 42 43
 63 69 73 74
Pascal ROBIN

 12, rue Virgile
 42100 SAINT ETIENNE
 ☎ 04 77 37 87 12
 ☎ 06 80 59 44 29
 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr

MEDITERRANEE- PACA- CORSE,DOM-TOM 014

04 05 06 13 20
 83 84 97 98 99
Richard DRIUSSI

 376 C, Chemin du Para-
 dou
 06560 VALBONNE
 ☎ 04 93 12 07 83
 ☎ 06 20 11 09 44
 ✉ rdriussi@orange.fr



Répertoire des Présidents d'Amicales de **Compagnies**

adhérentes à aréa sénior

ACRAVIVA (Abeille & Paix) - Cie AVIVA 104



Président
Michel GARREAU
Lieu dit LE MAS
24800 CHALAIS EN PERRIGORD
☎ 06 70 07 32 81
✉ michelgarreau@wanadoo.fr

MÉDICALE DE France 105



Présidente
Marie-Pierre BARBET
26 ter, rue de l'Espérance
94000 CRETEIL
☎ 06 08 97 52 64
✉ mapi.barbet@orange.fr

AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances 106



Présidente
Bernadette DEMANGE
17, rue Jacques Prévert
94880 NOISEAU
☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56
✉ br.demange@gmail.com

AACRG – Cie GÉNÉRALI 107



Président
Thierry SEVOZ
23, rue Jules Michelet
78280 GUYANCOURT
☎ 06 88 96 80 40
✉ sevozthierry@gmail.com

AGAREGAN - Cie GAN 108



Président
Gérard ALEXANDRE
Les Rives de Parc - 70, quai du Héron
59500 DOUAI
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83
✉ galexan59@gmail.com

SAGAMM-Senior - Cie MMA 109



Président
Jean Philippe MARTIN
6, allée des roitelets
44250 SAINT BREVIN LES PINS
☎ 06 24 30 15 47
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com

MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers 110



Président
Marcel RETAILLEAU
477, rue des Embruns
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89
✉ retailleau_marcel@orange.fr

REUNIR SENIOR - Cie THELEM 111



Président
Louis Marie RICHARD
15 bis, rue des Epinettes
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
☎ 06 25 06 67 13
✉ louismarie.richard@gmail.com

SWISS AGA SENIOR 112



Président
Yves MAITRE
105, rue de la Prévôte
78955 CARRIERES SUR POISSY
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66
✉ ymaitre78@gmail.com

MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe 116



Président
Bernard MOUREY
4, rue Joachim du Bellay
70300 LUXEUIL LES BAINS
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27
✉ bmh.mourey@gmail.com

CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS 117



Président
Jean-Pierre MARNIQUET
112, Boulevard du Maréchal Juin
78200 MANTES LA JOLIE
☎ 01 30 94 02 92 ☎ 06 07 21 8351
✉ jeanpierremarniquet@gmail.com

REUSSIR SENIOR - Cie AXA 118



Président
Bernard BROSSARD
4 rue de L'Angelot
77470 TRILPORT
☎ 01 64 35 97 44 ☎ 06 08 64 78 51
✉ bernard.brossard@wanadoo.fr

M.d.P. Sénior - Cie Mutuelle du Poitou 120



Président
Didier BOURRUT LACOUTURE
7, rue Maurice Sibille
44000 NANTES
☎ 06 81 33 61 62
✉ bourrutlacouture@yahoo.fr



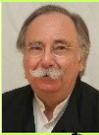
ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|
|  <p>Marie-Odile CORMIER 5, rue des Boulaïses 58320 GERMINY SUR LOIRE ☎ 0386 68 87 08 ☎ 06 86 88 44 54 ✉ Marie-odile.cormier@orange.fr</p> |  <p>Pascal ROBIN 12, rue de Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin1088@orangr.fr</p> |
|  <p>Jean-Luc BONNEFOI 499 c, Av. de la Grande Rimade 06270 VILLENEUVELOUBET ☎ 06 12 42 37 61 ✉ bonnefoi36@gmail.com</p> |  <p>Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com</p> |
|  <p>Georgs BELAT 6, rue du Bloc 02250 MARL ☎ 03 23 20 07 34 ☎ 06 85 84 87 47 ✉ george.belat@orange.fr</p> |  <p>Bernard PACAUD 2, rue Picasso - chez Barré 17770 ECOYEUX ☎ 05 46 92 06 56 ☎ 06 81 32 35 15 ✉ bpacaud17@gmail.com</p> |

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA

| | |
|---|---|
|  <p>Jacques CESSAT 56, rue du Gué Giraud 87200 SAINT JUNIEN ☎ 05 55 02 90 39 ☎ 06 12 04 51 33 ✉ jacquessessat@aol.com</p> |  <p>André COMBIER 15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES ☎ 06 07 32 51 53 ✉ combierandre@orange.fr</p> |
|  <p>Pascal ROBIN 12, rue Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr</p> |  <p>Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com</p> |
|  <p>Eric FROMAIN 20 rue du President Paul Kruger 69008 LYON ☎ 06 77 50 04 50 ✉ fromaineric@gmail.com</p> |  <p>Jean -François MONTJEAN 17 rue des Rosiers - Cran Gevrier 74960 ANNECY ☎ 06 03 29 78 60 ✉ jf.montjean@gmail.com</p> |

REPRÉSENTANTS agéa sénior à la CNRPL

| | | |
|--|---|--|
|  <p>Christian COEURE Domaine de Bel Air –Entrée B 9, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU ☎ 06 07 09 98 11 ✉ cnrpl@orange.fr Président du Conseil d'Administration Membre du bureau de la CFR</p> |  <p>Gérard LEBEGUE 1, route de la Deille 63490 USSON ☎ 06 70 13 78 33 ✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr Vice-président aux Professions Techniques Membre de la Commission Retraite à la CFR</p> |  <p>Jacques BIGOT 11, rue de Pont du Jour 86200 LOUDUN ☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr Suppléant Délégué de la CNRPL auprès de la CFR</p> |
|--|---|--|

BON DE COMMANDE

VALABLE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

| Bouteilles | Tarif €TTC Par bouteille | Offre AGEA SENIOR | Soit un prix Par carton | Nb de CARTONS | Total TTC |
|--|-----------------------------|----------------------|----------------------------|------------------|-----------|
| Cordon Bleu Brut - 75cl (carton de 6) | 39.00 | -25% | 175.50€ TTC | | |
| Cordon Bleu Brut - 37,5cl (carton de 12) | 21.00 | -25% | 189.00€ TTC | | |
| Cordon Bleu Brut - 150cl (carton de 3) | 80.00 | -25% | 180.00€ TTC | | |
| Cordon Bleu Demi Sec - 75cl (carton de 6) | 39.00 | -25% | 175.50€ TTC | | |
| Cordon Bleu Rosé - 75cl (carton de 6) | 49.00 | -25% | 220.50€ TTC | | |
| Princes Blanc de Blancs - 75cl (carton de 6) | 75.00 | -25% | 337.50€ TTC | | |

Nom :

Adresse

.....

CP: Ville :

Tél. :

Mail :

Franco de port à partir de **600€TTC**
par adresse. Participation aux frais
de port de **24€TTC** pour toute
commande inférieure.
Paiement avant expédition de la
marchandise.

TOTAL €TTC

BON DE COMMANDE à adresser à : **CHAMPAGNE DE VENOGE**

À renvoyer : 33 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY

Chèque joint à l'ordre de **CHAMPAGNE DE VENOGE**



Avantages
AGEA SENIOR 2023:
25% de remise



Noblesse oblige

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.